

# CHALAIS

*Infos*



**BULLETIN D'INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

N° 11 - JUIN 2008 / LÉGISLATURE 2005-2008

# ASSEMBLÉE PRIMAIRE COMMUNALE

---

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée, à la Salle polyvalente de Chalais, le

**lundi 9 juin 2008 à 20 h**

## Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2007
2. Comptes de l'exercice 2007
  - Présentation
  - Rapport du réviseur qualifié
  - Approbation par l'Assemblée
3. Modification du plan de zone pour le domaine skiable
4. Rapport des Chefs de départements
5. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, les lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h.

*CHALAIS Infos* sera distribué à tous les ménages de la commune quelques jours auparavant.

**Chalais, le 13 mai 2008**

**ADMINISTRATION COMMUNALE**

## **NOTE**

L'ordre du jour, ci-dessus, correspond scrupuleusement à celui publié au pilier public. Cependant, le Conseil communal proposera à l'Assemblée primaire de supprimer le point 3 de cet ordre du jour. En effet, certains délais légaux n'ont malheureusement pas pu être respectés. Il est donc prématuré de soumettre ce dossier à l'Assemblée primaire.

## ADIEU CURÉ



Alain Perruchoud

*Adieu Curé je t'aimais bien  
Adieu Curé je t'aimais bien tu sais  
On n'était pas du même bord  
On n'était pas du même chemin  
Mais on cherchait le même port*

*Paroles de Jacques BREL  
Tirées de sa chanson Le Moribond*

Daniel Reynard, notre révérend Curé des Paroisses de Chalais et Vercorin, nous quittera tout prochainement après avoir servi fidèlement notre communauté religieuse pendant 12 ans. Chaque départ laisse derrière lui son lot d'émotions ou de soulagement. Pour certains, c'est l'apaisement, pour d'autres l'inquiétude. Toutefois entre le «Ouf» des uns et le «dommage» des autres, il y a tout simplement la règle qui veut que le mandat d'un prêtre soit limité à un certain nombre d'années.

Les ecclésiastiques sont comme les politiques. Ils obéissent à ces règles et dès lors la fin d'un mandat doit nous amener à n'avoir ni regret, ni soulagement, mais à prendre acte de ce départ programmé. Il n'en demeure pas moins que ce départ ne peut nous laisser indifférent.

Daniel Reynard fait partie de ces personnes à part, dotées d'une grande force de communication et assumant de surcroît pleinement son art de vivre hors du commun.

Homme passionné, que ce soit de whisky, de thé, de bandes dessinées, mais aussi de bouteilles d'eau en souvenir des pays visités, toutes ses collections sont empreintes de cette quête perpétuelle d'aller jusqu'au bout de la découverte.

La télévision, dans un récent reportage sur sa personne, nous a révélé que les petits commerces spécialisés de Paris n'avaient plus de secret pour ce curé voyageur et curieux. Elle aurait pu le suivre également

dans les rues de Londres ou mieux dans les boutiques de Jeremy's street, au cours d'un voyage aller-retour sur une seule journée.

Que dire de sa table, que de nombreuses personnes, parmi nous, ont eu l'honneur de fréquenter: une cuisine raffinée, au croisement de plusieurs cultures. Daniel Reynard n'a rien à apprendre du mariage des saveurs. Chaque produit qu'il utilise trouve sa juste place dans ses assiettes choisies, où les ingrédients accompagnent avec grande finesse ses compositions culinaires.

Tout ce goût pour les belles et bonnes choses de la vie ne l'ont pas pour autant distrait de son ministère, pour lequel il œuvre avec zèle afin d'apporter du bonheur à ses paroissiennes et paroissiens. Daniel Reynard sait écouter les gens, les regarder dans les yeux, les comprendre. Les malades et les plus démunis ont toujours été au centre de son attention ô combien discrète et réservée. Une sorte de générosité dans la discrétion, la pudeur et la retenue, comme d'ailleurs sa manière de vivre, sans éclat, ni tapage, mais à sa façon à lui, pour lui, pour son plaisir et celui des autres.

Durant ces 12 ans, les Eglises de Chalais et Vercorin ont retrouvé toute leur raison de grandeur. Avec Daniel Reynard, les messes ne sont pas seulement fréquentées, elles deviennent participatives, pour être finalement suivies avec une écoute toute attentive. On n'assiste plus aux enterrements depuis le parvis de l'Eglise, dans l'attente de présenter au défunt les derniers honneurs funéraires. Les messes sont courtes certes, mais elles ont l'avantage d'être entendues. Et que dire de ses sermons qui non seulement nous surprennent sur le moment par leur intensité, mais encore nous interpellent bien des moments plus tard?

Curé explorateur de pays lointains, ses voyages sont rarement des espaces de

vacances dans son calendrier, mais plutôt des approfondissements et des recherches qui lui permettent de se ressourcer dans d'autres horizons. Ce goût du voyage, perçu comme un péché aux yeux de certains, n'est en tout cas pas chez Daniel Reynard un signe de paresse par rapport à sa fonction ministérielle. Chalais n'avait jamais connu, ou alors que très rarement, un seul curé pour ses deux paroisses. Si par le passé à quelques rares occasions cette situation a été vécue exceptionnellement, la comparaison est sans commune mesure. Notre population est bien supérieure à celle de ces époques, entraînant par là même baptêmes et naissances en forte hausse. Les exigences d'aujourd'hui sont plus contraignantes dans la préparation des offices, des cours de religion et même des sacrements.

Sans rechigner à sa tâche, Daniel Reynard a réussi à mener à bien nos deux paroisses. Il a puisé son énergie dans ses à-côtés qui étaient pour lui une sorte de tanière dans laquelle il se réfugiait pour mieux bondir. Notre Révérend Curé nous quitte, en laissant l'image d'un prêtre qui a marqué non seulement notre temps, mais encore et surtout les mentalités des paroissiens et en réussissant même à rapprocher des gens que l'Eglise éloignait.

Alors, comme Jacques BREL, mais sans pousser la strophe jusqu'au bout, j'ai l'envie de te dire, «Au revoir Curé, on t'aimait bien tu sais».

*Alain Perruchoud  
Président*



*Notre curé Daniel Reynard, lors de la bénédiction de l'Espace Bozon, le 2 juillet 2006.*

# **ASSEMBLÉE PRIMAIRE**

## **DU LUNDI 10 DECEMBRE 2007**

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la bienvenue aux 121 citoyennes et citoyens présents.

La convocation a été affichée au pilier public dans les délais légaux, elle a également été insérée dans le Bulletin Officiel du Canton du Valais puis relayée par le «*CHALAIS-Infos*» N° 9 de décembre 2007, distribué à tous les ménages de la Commune.

Avant de rappeler l'ordre du jour de cette Assemblée, le Président propose MM. Jean-Marc ZUFFEREY et Gérald DEVANTHERY en qualité de scrutateurs ad hoc.

**L'ordre du jour se présente comme suit:**

- 1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 11 juin 2007**
- 2. Présentation du budget 2008**
  - Approbation du budget par l'Assemblée primaire
- 3. Rapport des Chefs de Départements**
- 4. Divers**

### **1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 11 JUIN 2007**

Le protocole a déjà été intégralement diffusé dans le «*CHALAIS-Infos*». Sa lecture n'est pas demandée; il est approuvé sans modification.

### **2. PRÉSENTATION DU BUDGET 2008**

Avant de débiter la présentation détaillée du budget, le président livre son rapport sur la gestion de l'année écoulée et délivre son

éclairage sur les événements qui ont eu une incidence sur l'évolution des affaires communales.

Le premier sujet abordé concerne la LEX KOLLER et les mesures prises par le Conseil d'Etat pour bloquer les ventes des terrains et des bâtiments aux étrangers.

Le Conseil communal devra ainsi réserver provisoirement des zones pour la création de lits marchands (hôtels, lits de groupe, chalets loués, etc.).

Les soucis d'aménagement de Vercorin ont déjà été abordés. Quatre architectes ont œuvré à constituer un dossier sur la vision du futur de Vercorin. Dès qu'une synthèse aura été établie, le Conseil Communal présentera à l'Assemblée primaire ses conclusions et demandera un préavis de principe sur les options à retenir et à envisager.

M. Alain PERRUCHOUD présente les dispositions légales qui accordent à l'Assemblée primaire le devoir d'approuver ou de refuser le budget communal.

Il passe ensuite à la présentation graphique des comptes de fonctionnement et des écarts importants par rapport au budget 2007 et aux comptes 2006.

Il poursuit avec les investissements prévus durant l'année 2008, village par village.

Il mentionne encore l'achat du bâtiment «La Postale» à Chalais pour Fr. 1000.- et les questions auxquelles le Conseil communal doit maintenant répondre, notamment sur la conservation ou la démolition de cette bâtisse et son affectation future.

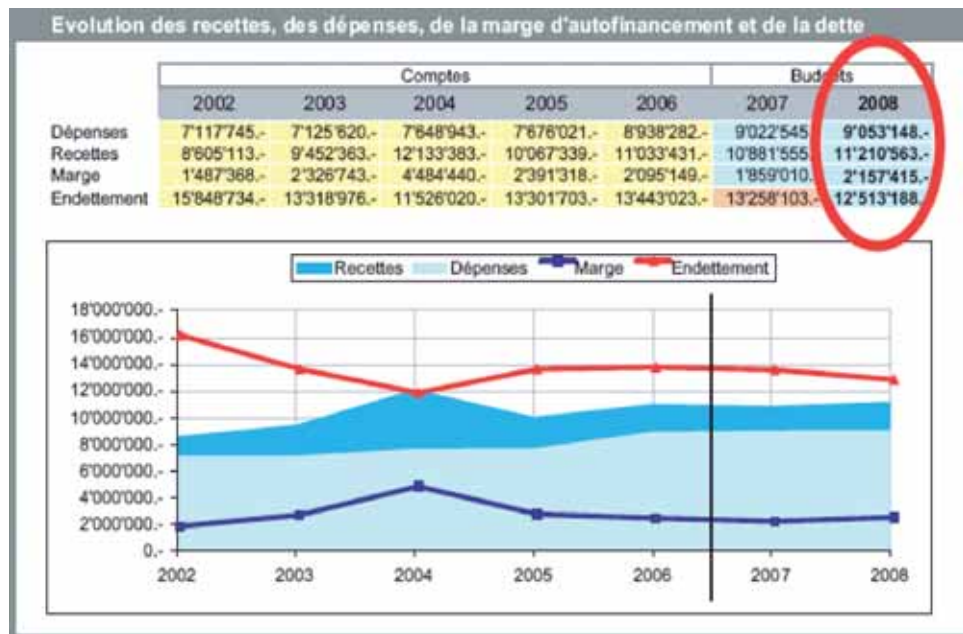
Il explique de manière détaillée l'abandon du projet d'accès à la déchetterie de Chalais et de sécurisation des abords du Centre scolaire de Chalais.

Pour ce budget, le Conseil communal a décidé de prendre un temps de réflexion

afin d'obtenir une vision globale des besoins sur l'ensemble du territoire communal pour les analyser et fixer des priorités de la réalisation concrète.

Le présent budget présente une marge d'autofinancement de Fr. 2'157'415.-, des investissements nets de Fr. 1'412'500.- pour un excédent de financement de Fr. 744'915.-.

En complément de ces explications, le Président présente le tableau d'évolution des principaux chiffres:



M. Yves PERRUCHOUD est surpris de l'abandon du projet de sécurisation des routes de l'Eglise et du Tombec aux abords du centre scolaire et se demande s'il faut attendre un accident mortel pour agir.

Le Président rappelle que ce problème existe depuis fort longtemps et que le Conseil n'y est pas indifférent. Il faut tout d'abord constater que le danger est causé par les parents, ceux-là mêmes qui exigent plus de sécurité pour leurs enfants; par contre, ils ne sont pas prêts à laisser leurs enfants effectuer le trajet à pied.

Pour le Conseil communal, il paraît plus important d'avoir une vision à long terme plutôt que d'agir dans la précipitation et manquer ainsi une meilleure solution.

M. Cédric RUDAZ, Vice-Président, présente l'historique de ce dossier qui remonte à 2001

déjà, avec plusieurs étapes différentes et l'attribution de mandats d'études.

En fin de son exposé, il signale que le Conseil Communal, à la majorité, a balayé ce dernier projet. Il accepte cette décision, mais signale que c'est pour cette raison qu'il a refusé le budget des investissements 2008.

M. Alain PERRUCHOUD estime que la réflexion doit être poursuivie, dans le but d'écartier tout danger aux abords du centre scolaire, mais est intimement persuadé que de meilleures solutions peuvent être trouvées.

M. Gérard PERRUCHOUD demande pourquoi ce dossier a tant de peine à aboutir? Est-ce une affaire d'argent? Il signale les problèmes de circulation qu'il a constatés vers le home à la rentrée et à la sortie des classes et demande de prendre des mesures provisoires.

Le Président répond que la Commune ne peut pas investir autant d'argent à ce seul endroit. Il pense qu'une sécurisation de ce secteur est possible, mais avec moins de moyens financiers.

Mme Philomène ZUFFEREY signale qu'une étude avait été faite par l'Association des Parents, il y a une dizaine d'années et que la situation n'a pas évolué.

Le Président répète que de meilleures solutions doivent être trouvées.

M. Jean-Marc ZUFFEREY signale que la présence de la police a été indispensable à Sierre pour régler ce genre de problème.

M. Yvon DEVANTHERY signale également un danger pour les enfants qui doivent descendre du trottoir, vers l'immeuble «Les Noyers» et qui se mettent ainsi en danger par rapport aux automobilistes qui roulent normalement sur la route principale.

M. Yves PERRUCHOUD demande le montant des coûts des études.

Le Président informe que la grande partie de l'étude, concernant cet aménagement routier, pourra être reprise telle quelle pour une réalisation future. Seule l'étude du rond-point sera vraisemblablement perdue.

M. Edmond PERRUCHOUD est heureux d'assister à cet aspect de la démocratie où les opinions se confrontent pour arriver à la meilleure solution.

Il constate que le problème de sécurité est manifeste, mais reconnaît qu'il est important d'avoir une vue globale, aussi bien technique que financière.

Il rappelle également le rôle d'une collectivité de mener une politique anticyclique en considérant les problèmes avec un peu de recul.

M. Cédric RUDAZ constate qu'il n'y a pas d'autre projet prêt pour ce budget 2008.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent, à une large majorité, sans opposition et avec 6 abstentions déclarées, le budget 2008.

### 3. RAPPORT DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS

M. Cédric RUDAZ débute le tour de table des travaux des départements.

Rapidement, il détaille les situations qui l'ont occupé durant cette année écoulée, soit le véhicule de 1ère intervention pour les pompiers, le mur de soutien et le dallage de la Réchy, la rue de la Bouchia, la route de Champfleuri, les différents réseaux d'évacuation des eaux claires et des égouts, le curage du canal des Zittes ainsi que diverses tâches administratives et d'organisation.

Il remercie M. Stéphane RUDAZ, nouveau Quartier-maître, qui a participé à la réaffectation des locaux PCi pour le logement de la troupe.

Il présente ses priorités pour 2008, soit défendre les intérêts des citoyen-ne-s, régler les problèmes encore en suspens, réduire l'endettement communal et conduire une réflexion sur l'imposition.

Mme Patricia MABILLARD félicite le Président pour avoir osé proposer, au Conseil, l'abandon du projet de sécurisation des routes de l'Eglise et du Tombec, dans un délai si court; elle estime que les enfants peuvent très facilement se rendre à l'école à pied, ce qui leur serait encore bien plus profitable.

Elle signale une information cantonale sur les 8 piliers de l'éducation.

Elle présente succinctement le projet de revitalisation de l'école de Vercorin pour éviter une réorganisation imposée des classes enfantines, notamment. Ce projet est en cours d'étude par un groupe de travail de la HEVs et pourrait être mis en chantier pour l'année scolaire 2009/2010.

M. Alain PERRUCHOUD confirme la situation délicate des classes enfantines de Vercorin dont les effectifs atteignent la limite basse. Il signale que des négociations sont en cours avec l'Etat du Valais et que le Conseil communal fera tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir les classes à Vercorin.

Mme Elisabeth PERRUCHOUD passe en revue les tâches de son département en insistant sur les mensurations fédérales en cours, la police des constructions, le plan de zones, les appels en plus-value et les expropriations ainsi que sur les réfections des bâtiments communaux.

Avec les mensurations sur Briey et la procédure de mesurage des SAU, le territoire complet de la Commune sera introduit en mensuration cadastrale dès l'enregistrement des nouvelles données.

Dans le domaine de l'édilité, Mme Elisabeth PERRUCHOUD explique le rôle de la police des constructions et l'obligation de signaler les dossiers illicites; il en va de la crédibilité des Autorités communales.

Elle présente les travaux entrepris à Vercorin pour réhabiliter la fontaine des Lagettes, la nouvelle sortie de secours du local des jeunes, créée dans les abris de protection civile, au-dessous de la salle polyvalente de Chalais, les réalisations autour du bâtiment «La Forge», ainsi que le réaménagement des bureaux communaux.

M. Alain ZAPPELLAZ précise l'avancement du Plan Général des Eaux et Egouts (PGEE); ce dernier a terminé la phase d'examen des canalisations; il reste à poser les diagnostics précis en vue des investissements futurs.

Les remembrements permettent d'optimiser la gestion du parcellaire; malheureusement, ce sont des dossiers compliqués qui ne

permettent pas une procédure rapide, ce qui retarde d'autant la mise à disposition de surfaces à bâtir correctes.

Pour le dossier «Irrigation», il reste uniquement à effectuer des mesures concrètes sur les débits disponibles au Bisse de Riccard avant de débiter la réalisation des réseaux.

M. Alain ZAPPELLAZ informe l'Assemblée du succès de la présence de Vercorin à la Foire de Fribourg où notre station a été hôte d'honneur.

Pour le dicastère «Tourisme», il présente les projets de revitaliser la place de pique-nique sur le Mont, le nouveau tracé du sentier du Bisse des Sarrasins, le parcours VTT, le nettoyage et la signalisation du vallon de Réchy.

Il présente également le nouveau responsable de l'Office du Tourisme, M. Frédéric MOIX qui remplace M. Vivian MOTTET.

#### 4. DIVERS

Mme Philomène ZUFFEREY a constaté que le passage pour piétons sur la route Chalais-Chippis avait été déplacé.

M. Alain PERRUCHOUUD informe que l'Etat du Valais a demandé sa suppression. Après examen de la situation, le Conseil l'a déplacé à l'extrémité de la zone à bâtir.

Mme Muriel MACGEORGE, au nom des parents de Vercorin, fait part des inquiétudes réelles pour l'avenir de l'école de Vercorin. Elle remercie pour les paroles rassurantes et exprime sa confiance pour l'obtention de l'autorisation de conserver les classes.

Elle raconte le véritable parcours du combattant que sa famille a dû parcourir pour trouver un logement à Vercorin, pour finalement acheter un terrain et construire une maison.

Elle se demande si la Commune ne devrait pas favoriser la construction de logements pour des habitants à l'année.

Le Président la félicite pour les démarches effectuées. Il signale qu'il reste encore à Vercorin des terrains à bâtir à des prix raisonnables, tout à fait comparables aux prix pratiqués en plaine; mais, l'impulsion doit venir

des habitants eux-mêmes pour éviter un interventionnisme trop marqué de la Commune.

Mme Muriel MACGEORGE mentionne le boom immobilier de ces dernières années et la flambée des prix. Elle pense qu'il devient quasi impossible à un jeune couple de s'établir à Vercorin.

Le Président rappelle que la Commune devra prochainement établir un règlement sur les résidences secondaires et que la situation ne paraît pas aussi difficile.

M. Antoine LAMBERT s'inquiète sur l'avenir de l'Association «Pro Lavio».

Le Président répond que l'assainissement de l'association est en cours.

Mme Ariane BILAT est satisfaite d'apprendre que l'Etat du Valais accepte le statu quo pour l'école de Vercorin, mais se soucie tout de même du délai qui sera accordé à la Commune pour trouver une solution à ce problème d'effectifs.

M. Gustave CHRISTEN félicite le Conseil Communal pour l'excellence de son travail en général.

Sur le chapitre de la sécurité, il estime que la vitesse doit impérativement être réduite; ce qui arrangera très rapidement les choses.

La parole n'est plus demandée et le Président clôt l'assemblée à 22 h 45.

Il convie les citoyen-ne-s à partager le verre de l'amitié et leur présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

**Le président: Alain PERRUCHOUUD**

**Le secrétaire: François ZUBER**



## DIRECTION VERCORIN VIA RC 43

Cette route cantonale qui achemine bon nombres d'utilisateurs touristiques ou locaux a toujours été une de mes principales préoccupations et le sera encore à l'avenir. En effet, avec les imprévisibles caprices que peut nous réserver «Dame Nature», il serait illusoire de prétendre qu'aucun danger n'est encouru lors de l'utilisation de celle-ci.

Depuis le début de mon mandat en 2001, nous nous sommes rencontrés annuellement, avec les responsables cantonaux, afin de les sensibiliser aux dangers potentiels et avons mis sur pied des mesures préventives, ainsi que le lancement de plusieurs projets améliorant considérablement la sécurité et l'utilisation de cette route.

La plupart des mesures prioritaires ont été réalisées jusqu'à présent. Les différents projets sont en fin d'étude et font déjà partie d'une première planification quant à leur exécution.

En ce qui concerne les quelques cols blancs qui tendent à vouloir s'approprier



Les chutes de pierres sont maintenant maîtrisées dans les environs des tunnels de la Boua.

les lauriers de cette affaire pour des objectifs électoralistes, je tiens à vous rassurer citoyennes et citoyens que c'est bel et bien ces années de collaboration active avec les services techniques cantonaux et nos soucis permanents qui sont à la tête de ces interventions que je qualifierais de réussies.

Au vu des travaux planifiés sur d'autres communes régionales, nous pouvons affirmer que l'attention vouée à la nôtre est largement au-dessus de la moyenne et ceci grâce en premier lieu aux relations entretenues, ainsi qu'à notre perpétuel suivi des dossiers.

L'accent est aussi mis sur le fait que cette route RC 43 soit, dans un proche avenir, la route cantonale de desserte du Val d'Anniviers afin de permettre à un maximum de personnes de venir découvrir notre splendide région.

Voici ci-après la liste des principaux travaux à réaliser en 2008-2009 sur notre commune:

Aménagement d'un mur de soutien sous Brie (Secteur croix d'Allet) = réalisé

Sécurité secteur «Boua (Tunnels)» = réalisé

Elargissement entrée de Vercorin secteur «Marais»

Augmentation des gabarits des tunnels

Goudronnage secteur amont Champfleuri et création place de croisement RC 44

Goudronnage secteur «Envol» jusqu'à «Station Jubin» RC 44

Goudronnage secteur «Tsabloz» en direction d'Itravers RC 626

Le montant engagé pour l'année 2008 sur notre commune pour la réfection se monte à plus de 630'000.- francs. Oui, continuons à travailler ensemble et parlons d'une seule voix quand nous parlons de nos villages.

Rudaz Cédric  
Vice-Président

## VALORISER NOS INFRASTRUCTURES

Il n'est pas de coutume de parler de rentabilité quand on parle de collectivité publique et pourtant il est de notre ressort d'équilibrer l'ensemble de nos comptes. Voyez plutôt, des centaines de milliers de francs ont été mis à la construction et l'équipement de nos abris de protection civile, afin de répondre à des exigences légales dont on pourrait quelque fois se poser des questions sur la nécessité. Il en faut, mais les marges prises sont trop grandes et en porte-à-faux avec la réalité. Nous avons donc mis ces locaux au profit de sociétés ou autres associations en quête de place idéale à certaines de leurs activités moyennant des prix de locations très raisonnables. Puis, arriva la période d'octobre 2007 quand l'Armée suisse nous fit un compte rendu sur l'utilisation de nos infrastructures militaires et nous démontra qu'en l'état actuel, elle ne pouvait pas conseiller à ses troupes nos locaux tant ceux-ci ne correspondaient pas à leurs exigences.



*Les abris PCi, sous le home Les Jasmins, sont conformes aux exigences de la troupe.*

En m'attachant à ce dossier, il a d'abord fallu faire prendre conscience, au sein du Conseil communal, de l'intérêt d'attirer des troupes en Service militaire chez nous. Suite de quoi un «Quartier Maître» local a été nommé, il traite des relations avec les différents utilisateurs.

La mission qui lui a été donnée était d'évaluer les travaux pour cette mise à niveau des bâtiments et de «flirter» avec la troupe afin de connaître le potentiel de présence.

Les chiffres ci-après vous donnent un aperçu de la situation:

Investissement 2008 de mise à niveau  
fr. 14'000.- de dépenses  
Occupation Avril 2008  
fr. 12'000.- de recettes  
Occupation Septembre 2008  
fr. 15'000.- de recettes

L'estimation faite est basée sur une occupation minimale de 3 cours/an.

Le bilan après l'exercice de printemps est excellent et confirme la justesse de notre choix. L'économie locale est touchée de plein fouet par la présence des militaires car les exigences sur l'approvisionnement tiennent compte des commerces locaux. Une fois les investissements amortis, nous allons financièrement tirer profit. La présence de l'Armée sur notre territoire donne aussi un sentiment de sécurité, point qui au jour d'aujourd'hui n'est pas chose facile.

Le cours d'avril est passé et déjà une demande pour le mois de septembre nous est parvenue.

Merci de votre soutien à cet égard pour le bien de notre communauté.

*Cédric Rudaz  
Vice-Président*

## AU BOUT DES GROS INVESTISSEMENTS?

Il est de notre ressort, un jour ou l'autre de se poser des questions fondamentales sur l'avenir de notre commune tant sur le point financier que sur le bien-être. Nous devons avoir un regard conquérant aidé par de l'opportunisme.

Deux écoles, une zone sportive, deux maisons bourgeoises (malgré qu'elles appartiennent à la Bourgeoisie), deux déchetteries, nombreux bâtiments, nombreux terrains, auto approvisionnée en eau, une station touristique, une crèche, un home et j'en passe. D'où la légitime question à maintes fois posée: «N'avons-nous pas tout ce qu'il nous faut?».

Depuis la dernière législature, les priorités ont été mises sur l'aspect technique, pas nécessairement visible, mais qui permet un confort de vie agréable et durable. Ce choix permettra certainement d'absorber le développement futur de notre territoire, ainsi que des aléas climatiques. Des investissements qui nous contentent et qui ont leur utilité. Les études sur le tourisme à Vercorin ont démontré la volonté que notre station doit rester une station familiale. Donc fondamentalement aucune grosse modification sur l'affectation de nos villages.

Il est vrai qu'il nous reste quelques «gros» sujets à résoudre, sujets qui demanderont d'importantes liquidités. Toutefois, les résultats de l'exercice 2007 nous démontrent une marge financière très confortable.



Et après.....Malgré les interminables arguments boiteux qui définissent un fossé de fonctionnement entre une collectivité publique et un ménage courant, que faire?

Posons-nous une fois de plus la question: «Que pourrions-nous améliorer pour attirer de futurs contribuables et faciliter considérablement les conditions de vie pour nos citoyens et citoyennes?».

L'intérêt de chacune et chacun passe essentiellement sur les critères financiers. Ne serait-ce pas à la commune de trouver des mesures concrètes afin de diminuer les charges financières des ménages, des entreprises? Tout ceci pour améliorer les conditions humaines de l'individu.

Portez une fois le regard sur le fonctionnement d'un ménage courant avec des recettes, des charges, des contraintes, des lois, des projets, des investissements, des dettes et vous verrez qu'il n'est pas utopique d'y trouver de nombreux points concordants.

Nous devrions, dans les années à venir, avoir une réflexion afin de planifier uniquement les investissements essentiels pour permettre une forte diminution de notre dette communale.

Suite de quoi, le sujet d'une diminution du taux d'imposition peut être étudié et mis en application.

Profitez toutes et tous des infrastructures de notre commune et passez un superbe été en famille.

*Cédric Rudaz  
Vice-Président*

*Les services publics  
nécessiteront encore des investissements importants.*

## **ETRE RESPONSABLE: CHALAIS OU SIERRE?**

«C'est pas moi, c'est lui» propos maintes fois entendus déjà quand nous étions derrière les bancs d'école.

La commission communale de salubrité a pris une autre option de réflexion qui consiste pour chaque dossier à résoudre les problèmes sans trop y perdre de temps quant à la responsabilité.

Lors de nos visions locales 2008, nous pouvons vous certifier, et ceci grâce à vous, que notre commune se porte bien tant sur l'aspect environnemental que sur le plan salubrité. De nombreux cas ont été résolus et améliorent considérablement notre carte de visite. Petite ombre au tableau, 2 dossiers sont actuellement en cours de procédure au canton et sont tombés dans les méandres des procédures administratives cantonales.

Nous avons relevé un débordant laxisme quant au respect des normes surtout en limite de frontière avec la commune de Sierre. J'ose bien imaginer qu'il est bien plus

important de maîtriser l'avenue Général Guisan que devoir écouter les plaintes de voisins. Toutefois l'application des règles doit s'étendre sur l'ensemble du territoire d'appartenance.

Nous avons donc, courant mai 2008, organisé une rencontre avec nos voisins de palier afin de trouver des mesures adéquates pour les deux parties sur ce sujet.

Le but de notre commission est bien défini et consiste à améliorer les conditions d'habitation et d'accueil pour chacune et chacun d'entre nous.

Je tiens personnellement à exprimer mes remerciements à vous toutes et tous qui avez su lire notre message et vous encourage à poursuivre dans cet esprit. Il aurait été maladroit de ne pas saluer le travail effectué par l'ensemble des membres de la commission de salubrité qui, par leur présence et leur engagement, ont voulu un changement.

*Rudaz Cédric  
Vice-Président*



*Il est parfois pénible de traiter des problèmes récurrents...*

# REVITALISATION DU CENTRE SCOLAIRE DE VERCORIN

L'école de Vercorin est une des composantes importantes du développement économique et social du village. En effet, celui-ci jouit d'un centre scolaire récent et moderne puisqu'il a été inauguré le 27 novembre 1997. Pour de nombreuses familles, il est l'un des principaux facteurs de motivation à y résider toute l'année. Toutefois, depuis quelques années déjà le manque d'effectifs, en particulier dans les classes enfantines, pose un souci certain. Une opportunité s'est présentée quant au travail, qu'est en train de faire le Conseil communal, pour la revitalisation du centre. En effet, nous sommes un petit groupe de la HEV's extrêmement motivé pour trouver la solution d'augmenter les effectifs à Vercorin. Je fais partie de ce groupe, ayant commencé ma formation de maîtresse socioprofessionnelle au mois de septembre 2007. Notre travail se termine en ce mois de mai 2008 avec les propositions qui ont été au préalable discutées et approuvées par le Conseil Communal ainsi que par le Canton du Valais. Il serait possible de rendre attractive l'école de Vercorin en y introduisant l'horaire continu. Ce projet enrichit l'offre scolaire de la commune: une école traditionnelle avec une structure UAPE à Chalais et une école à horaire continu sur Vercorin. Il est permis de penser que ce type d'école pourrait intéresser certains parents de la plaine qui, spontanément, inscriraient leurs enfants à Vercorin. Le téléphérique facilite grandement le transport des élèves. Il serait même envisageable, à terme, de libérer tous les villages de la contrainte du lieu de scolarité et de laisser aux parents de la plaine et de Vercorin le libre choix du lieu de scolarité de leurs enfants. Dans ce but, l'introduction de l'horaire continu nous semble être le moyen le plus intéressant pour l'avenir de l'école du village. De plus, l'association suisse

des écoles à horaire continu, a pour objectif d'étendre l'offre de ces établissements, dotés d'une gestion de qualité.

**Quels sont les avantages pour l'économie et la communauté d'une école à horaire continu?** (Source: <http://www.horairecontinu.ch>)

Une augmentation du nombre de salariés rapporte davantage de revenus fiscaux aux collectivités publiques. Les entreprises y gagnent aussi: lorsque les deux parents travaillent, elles bénéficient du savoir-faire acquis par leur expérience. Les investissements réalisés pour la formation et la formation continue du personnel sont ainsi rentabilisés.

La fréquentation scolaire des enfants et l'activité salariée des parents sont compatibles grâce aux écoles à horaire continu.

**L'école à horaire continu est une condition préalable à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes dans le monde du travail.**

Activité physique et alimentation saine ont une place de choix pendant les loisirs.

**L'école à horaire continu contribue à la promotion de la santé.**

Enfants de différents groupes ethniques, enfants uniques, enfants allophones, enfants originaires d'un milieu culturel ou social défavorisé ou favorisé, vivent ensemble au quotidien et apprennent à gérer leurs différences, voire d'éventuels conflits.

L'école à horaire continu favorise l'intégration et participe à la prévention de la violence. Elle représente une base essentielle à l'égalité des chances en matière de formation.

**Enquête relative aux besoins de la population**

Notre projet consiste à identifier les besoins des personnes touchées par l'introduction de l'horaire continu, c'est-à-dire les parents des élèves de Vercorin

et de Chalais. Dans ce but, un questionnaire a été envoyé, partiellement par le biais des classes de Chalais et de Vercorin, dans tous les ménages concernés de la commune. Afin d'élaborer ce questionnaire, nous nous sommes référés sur l'exemple de l'enquête, relative aux besoins, enquête menée auprès des parents et disponible sur le site Internet <http://www.horairecontinu.ch>.

A son ouverture en 1997, le centre dénombrait 68 élèves, répartis en 3 classes primaires et 1 classe enfantine, soit une classe de 1ère et 2ème enfantine de 14 élèves, une autre de 1ère et 2ème primaire de 17 élèves, une de 3ème et 4ème primaire de 18 élèves et enfin celle de 5ème et 6ème primaire de 19 élèves. Quatre élèves de la plaine ont choisi de fréquenter l'école de Vercorin, pour alléger la 6ème primaire de Chalais. Un peu plus de dix ans après son ouverture, il n'y a plus que 37 élèves scolarisés à Vercorin et il est évident

que pour pouvoir garder la même répartition des classes, il est impératif d'encourager les personnes, de les motiver par un fonctionnement différent du système scolaire. Il semblerait qu'à la vue des résultats de notre enquête, l'horaire continu serait un très bon moyen pour changer les habitudes tout en gardant une souplesse et une organisation rendant service aux parents et élèves de cette commune. Il est bien évident que le travail est loin d'être terminé pour ma part puisqu'il va falloir continuer l'organisation de la mise en place d'un nouveau système. Je remercie encore les parents d'avoir pris le temps de répondre à notre enquête, ainsi que les enseignants pour leur participation à la distribution de cette dernière. A vous tous qui avez pris le temps de me lire, je vous souhaite un très bel été.

*Patricia Mabillard  
Conseillère*



*Les travaux vont bon train sur le chemin du Désertet, à Vercorin.*

# MODIFICATION DU PLAN DE ZONE POUR LE DOMAINE SKIABLE

L'administration communale a publié dans le bulletin officiel No19 du 9 mai 2008, la mise à l'enquête publique de la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones. Ces modifications sont motivées par le plan directeur à 15 ans déposé par la société de la Télécabine de Vercorin SA.

Dans les grandes lignes, ce plan directeur prévoit:

- le déploiement de l'enneigement technique sur l'ensemble du domaine skiable situé au-dessus de Sigeroulaz, avec comme priorité l'enneigement de la liaison Crêt-du-Midi Sigeroulaz par les pistes rouge et bleue;
- la modernisation de l'installation de base entre Vercorin et le Crêt-du-Midi;
- le remplacement des téléskis de Tracuit et du Mont-Major par un télésiège reliant les écuries de Tracuit au sommet du Mont-Major;
- la création d'une piste bleue permettant de contourner le "reck" de Tracuit pour les skieurs moyens.

Pour obtenir une autorisation d'enneigement technique, il est impératif que le domaine skiable soit correctement défini sur le plan d'affectation des zones communal. Or, aujourd'hui, le plan d'affectation des zones, homologué en 1999, mentionne un domaine skiable dont la situation géographique ne correspond pas toujours à la réalité du terrain. En effet, dans le secteur au-dessus de Sigeroulaz, par exemple, la piste rouge, telle que décrite sur le plan, se situe en pleine forêt. Ce type de situation constitue une première raison de corriger le plan des zones. D'autre part, le plan du domaine skiable avait été, à l'époque, surdimensionné par endroit pour permettre un éventuel élargissement des pistes. Or, force est de constater, aujourd'hui, que le tracé des pistes est bien établi et qu'aucune modification majeure des pistes existantes n'est à envisager. Ainsi, le plan soumis à l'enquête publi-

que a été revu pour coller à la réalité, tout en préservant des espaces d'extension pour des infrastructures sportives annexes. Enfin, des portions de pistes ont été déplacées, notamment dans le secteur "sous le bisse", pour éviter les nouvelles constructions et tant que possible se tenir à l'écart de la zone à bâtir.

La modification partielle du plan d'affectation des zones comprend l'affectation de l'ensemble des pistes et des installations liées au ski à une "zone destinée à la pratique d'activités sportives du domaine skiable". Cette nouvelle zone doit être régie par le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ). C'est pourquoi, un nouvel article 51bis est ajouté au RCCZ tandis que l'article 51 subit une modification.

- Article 51 (MODIFIÉ) ZONE 16 "Zone destinée à la pratique d'activités sportives"
  - a) Les zones destinées à la pratique des activités sportives et récréatives comprennent notamment l'emprise des pistes de ski de descente, l'emprise des pistes de fond, les remontées mécaniques, les espaces tels que les aires de détentes ou de délassement et les terrains de sports que la commune entend préserver pour ce mode d'utilisation.

- b) Toute construction ou aménagement de nature à gêner la pratique des activités sportives et récréatives (bâtiments, murs, talus, etc.) est interdit. Les clôtures doivent être démontées durant l'hiver pour permettre la pratique du ski.

- c) Degré de sensibilité = DS III.

- Article 51bis (NOUVEAU) "Zone destinée à la pratique d'activités sportives du domaine skiable"

- a) Cette zone comprend les pistes de ski balisées, les installations de remontées mécaniques et d'enneigement technique, ainsi que les espaces et infrastructures de délassement ou d'accueil spécifiquement réservées à la pratique de ce sport.

b) <sup>1</sup>Dans la zone du domaine skiable, l'utilisation du sol à cette fin est subordonnée à l'utilisation agricole qui reste prioritaire en cas de superposition. Toute altération du site (pollution du sol, dégâts aux champs et alpages) qui entraînerait pour l'agriculteur une perte de gain constatée, peut justifier une demande d'indemnité couvrant le préjudice.

<sup>2</sup>Les propriétaires des fonds concernés doivent cependant laisser leur terre accessible aux skieurs pour la période hivernale. Toute construction ou aménagement de nature à gêner la pratique des activités sportives est interdit. Les clôtures doivent être démontées durant l'hiver pour permettre la pratique du ski.

c) Un plan des équipements selon l'art. 14LcAT précise pour cette zone les mesures particulières d'aménagement et règle dans le détail l'affectation du sol, à savoir :

- pistes de ski balisées et damées à enneigement naturel,
- pistes de ski balisées et damées à enneigement mécanique,
- sentiers balisés raquette,
- itinéraires à ski de fond.

d) La zone du domaine skiable comprend aussi des terrains sans piste balisée, itinéraire ou installation. Le but est de garantir un espace suffisant pour le fonctionnement optimal de la pratique du ski, en particulier en réservant des surfaces pour l'adaptation ponctuelle du tracé des pistes damées ou pour le prélèvement des volumes de neige nécessaires à l'entretien de celles-ci.

e) <sup>1</sup>Les installations d'enneigement technique sont possibles seulement dans la zone spécifiquement prévue à cet effet dans le plan des équipements ("pistes de ski balisées et damées à enneigement mécanique").

<sup>2</sup>Les installations d'enneigement technique sont soumises à une autorisation de construire et doivent être compatibles avec les intérêts de l'environnement, de la protection des eaux, de la protection de la nature et du paysage, de la conservation de la forêt et de la faune. Leur exploitation doit respecter les conditions suivantes :

- les prélèvements en eau pour les besoins d'enneigement ne peuvent s'opérer que par les captages autorisés et les installations figurant sur le plan des équipements;
- les lieux doivent être remis en état à la

fin de la saison d'hiver, notamment avec le démontage des installations visibles;

- la production de neige ne peut commencer avant le début novembre et doit se terminer pour la fin mars;
- les ressources suffisantes en eau et en électricité doivent être garanties;
- les exigences fixées par l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) doivent être remplies.

f) Les installations nécessaires à la pratique des activités sportives doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation de construire de compétence de la Commission cantonale des Constructions (selon article 2 alinéa 1 chiffre 2 lettre f de la Loi cantonale sur les constructions).

g) Degré de sensibilité = DS III

L'Assemblée primaire est appelée à prendre position sur le nouveau plan d'affectation des zones proposé, sur la modification de l'article 51 du RCCZ et l'ajout de l'article 51bis ainsi que sur les éventuelles oppositions qui auront été traitées, au préalable, par le Conseil communal.

Il était prévu que cette Assemblée se prononce sur ce dossier. Malheureusement, certains délais légaux n'ayant pas pu être respectés, le Conseil communal proposera à l'Assemblée primaire, en ouverture de séance, une modification de l'ordre jour visant à supprimer le point 3. Ce dossier, important pour l'avenir de nos remontées mécaniques, sera soumis à une prochaine Assemblée primaire ordinaire ou extraordinaire.

*Alain Perruchoud*  
*Président*



# MISE EN LUMIÈRE DES PRAIRIES DU MONT

Le projet de mise en lumière et du maintien des prairies du Mont et des Biollys à Vercorin a montré ses premiers résultats l'automne passé.

L'an dernier, un défrichage et des débroussailllements ponctuels ont permis de récupérer plusieurs pâturages sur la forêt. Les ânes de Mme Deladoey à Daillet ont contribué avec succès à freiner les repousses d'arbres et à entretenir les pâturages en complémentarité avec le gibier.

Ce projet pilote mené par Pro Natura comprend une phase test de deux ans qui se terminera à la fin 2008. Si les résultats s'avèrent concluants, le projet continuera.

*Alain Zappellaz  
Conseiller*



## RAPPEL DU PROJET

### Gestion du projet

Pro Natura

### Phase test du projet

2007-2008

#### But

Maintenir ouvertes les prairies du Mont et des Biollys par un entretien avec des animaux

#### Rôle de la Commune

Faciliter les démarches administratives, fournir l'eau pour abreuver les animaux, informer les propriétaires et la population

#### Partenaires

Pro Natura, Canton du Valais, Commune, Exploitante agricole.

### Présentation du projet à la population

Une visite sur place est organisée le samedi 21 juin de 10h à 12h pour toute personne intéressée à en savoir plus sur le projet !

Rendez-vous à 10h00 sur le parking à l'entrée de Vercorin (sans inscription).

## ***SORTIE DES BOURGEOIS ET BOURGEOISES***

Comme nous vous l'avions déjà signalé dans le dernier Chalais-Infos, la Commission bourgeoise souhaite donner un nouveau souffle à la notion de bourgeoisie dans le but de maintenir notre précieux patrimoine de traditions et de valeurs.

A cet effet, elle invite tous les bourgeoises et bourgeois de Chalais à une sortie conviviale sur l'alpage de Sigeroulaz.

### **le dimanche 14 septembre 2008**

#### **avec le programme suivant:**

Pour les marcheurs

- 10 h Rendez-vous au départ de la route du Ban (à proximité du réservoir de Verconsin)
- 11 h Apéritif à l'Ar de Bran
- 13 h Repas au bâtiment bourgeoisial de Sigeroulaz

Pour les non marcheurs

- dès 11 h Montée en télécabine
- 11 h 30 Apéritif au bâtiment bourgeoisial de Sigeroulaz
- 13 h Repas au bâtiment bourgeoisial de Sigeroulaz

## ***ELECTIONS COMMUNALES***

Cette année 2008 se dérouleront les élections communales et pour la première fois, les électeurs pourront élire leurs autorités communales, au moyen du vote par correspondance. Ce mode de faire modifie considérablement le calendrier des élections, car entre chaque tour de scrutin, il est nécessaire de prévoir un délai suffisant pour expédier le matériel de vote aux citoyens et un autre délai pour permettre aux citoyens de renvoyer leur bulletin de vote. Ainsi, le calendrier arrêté par le Grand-Conseil s'étend du 15 septembre au 14 décembre soit, dans le cas le plus défavorable, 3 mois complets d'élections communales.

#### **15 septembre à 18 h**

Délai ultime pour le dépôt des listes pour le conseil communal, juge et vice-juge

#### **26 septembre, au plus tard**

Réception du matériel de vote par les citoyens

#### **12 octobre à 18 h**

Date du scrutin

#### **14 octobre à 12 h**

Délai ultime pour le dépôt des listes pour le président et vice-président

#### **14 octobre à 18 h**

Délai ultime pour le dépôt des listes pour le juge et vice-juge (2ème tour)

#### **7 novembre, au plus tard**

Réception du matériel de vote par les citoyens

#### **30 novembre**

Date du scrutin

#### **2 décembre à 18 h**

Délai ultime pour le dépôt des listes pour le président et vice-président (2ème tour)

#### **9 décembre, au plus tard**

Réception du matériel de vote par les citoyens

#### **14 décembre**

Date du scrutin

Attention, seules les informations publiées dans le Bulletin officiel ou au pilier public font foi.

## DÉPÔT DES ACTES D'ORIGINE

Bon nombre d'entre vous ont été invités, par notre administration, à déposer leur acte d'origine au bureau communal. Bon nombre d'entre vous ont été surpris par cette démarche qu'ils ont considérées comme étant une nouvelle tracasserie administrative communale. Or, il ne s'agit pas d'un caprice de l'administration communale, mais bien d'une obligation légale régie par la loi sur les droits politiques, entrée en vigueur le 1er janvier 2005. En effet, l'art. 10 de cette loi précise:

«1. Tous les citoyens habiles à voter doivent déposer leur acte d'origine.

2. Celui qui dépose dans une commune d'autres papiers (certificats de nationalité, papiers provisoires, etc.) que son acte d'origine n'acquiert le domicile politique qu'à la condition de prouver qu'il n'est pas inscrit au registre électoral du lieu où l'acte d'origine a été déposé.

3. Le délai fixé aux articles 8 et 9 court du jour du dépôt de l'acte d'origine.»

Toutefois, une disposition particulière transitoire, pour les bourgeois domiciliés dans leur commune bourgeoise, est prévue à l'art. 224 de cette même loi:

«Pendant un délai de trois ans dès l'entrée

en vigueur de la présente loi, l'obligation de déposer l'acte d'origine ne vise pas les bourgeois domiciliés dans leur commune bourgeoise et pour lesquels aucun acte d'origine n'a été établi. A l'échéance de ce délai, seuls les citoyens qui ont déposé leur acte d'origine disposent du droit de vote.»

En février 2008, l'Etat du Valais a adressé une missive à toutes les administrations communales pour les inviter à régulariser la situation des bourgeois domiciliés en précisant:

Il est impératif de régler cette question au plus tôt, de façon à éviter qu'elle ne complique l'organisation et le déroulement des élections communales 2008.

Pour vous éviter et nous éviter des désagréments lors des prochaines votations et élections, nous prions donc les derniers citoyens, qui n'ont pas encore régularisé leur situation, à le faire le plus vite possible. Les frais engendrés par cette démarche sont de l'ordre de 30 francs. Merci donc à eux de faire diligence.

*Alain Perruchoud*  
Président

*Pour mieux vous servir,  
nous rénovons les  
bureaux des services  
techniques.*



# INAUGURATION DU BÂTIMENT FMV À CHALAIS

Le 15 mai a été inauguré à Chalais, en présence des représentants des autorités et des partenaires, le bâtiment du département Production et Transport des Forces Motrices Valaisannes (FMV), dans la zone industrielle des Zittes.

Ce bâtiment industriel appartient aux FMV, une société anonyme fondée en 1957 dont la tâche essentielle était à cette époque-là de gérer les participations qu'elle détenait dans ses différentes sociétés électriques. FMV, au capital de 100 millions, est exclusivement en mains publiques. L'Etat du Valais possède 55% du capital actions et les autres 45% sont détenus par presque toutes les communes valaisannes. La commune de Chalais dispose de 4'357 actions.

Dès 2005, les buts et la mission cantonale des FMV sont adaptés aux nouvelles données que lui impose l'ouverture prochaine du marché de l'électricité. Les réseaux de distribution que FMV possède sont cédés aux sociétés de distribution et l'activité de la société est concentrée sur trois points: la production de l'énergie, le transport et la commercialisation de l'énergie. Les produits d'exploitation de la société FMV s'élèvent annuellement à environ 140 millions.

En 1993, FMV rachète partiellement Rhonewerke AG dont les locaux se trouvaient dans l'enceinte du site Alcan. Ces locaux étant trop petits et disséminés sur 4 sites à l'intérieur de l'usine, le Conseil d'administration de FMV a décidé de construire un nouveau bâtiment et le site de Chalais a été retenu.

A fin avril 2008, après 11 mois de construction, le département Production et Transport de FMV a emménagé dans son nouveau bâtiment d'exploitation à Chalais. Ce bâtiment, construit selon le standard MINERGIE®, a permis de centraliser bureaux, ateliers, magasin et centre de conduite. Le bâtiment administratif s'étend sur une surface de 407 m<sup>2</sup> et la halle sur 936 m<sup>2</sup>. L'ensemble représente un volume de 13'870 m<sup>3</sup>. Les coûts directs de construction se montent à environ 5.2 millions de francs.

Avec son nouveau centre d'exploitation, FMV peut envisager sereinement le développement futur de ses activités dans les domaines de la production et du transport d'électricité. Quant à la Commune de Chalais, elle ne peut que se réjouir d'accueillir une entreprise de cette qualité qui occupera 35 personnes.

*Alain Perruchoud, Président*



## LA POSTALE, QUEL FUTUR?

Lors de l'Assemblée primaire de décembre 2007, nous vous avons informés que le Conseil s'intéressait à acquérir le bâtiment dit «Couturier», sis à l'Est du bâtiment La Postale, propriété communale. Depuis, la commune a acquis ce bâtiment, comprenant deux appartements vétustes, ainsi que 146 m<sup>2</sup> de terrain alentour, pour la somme globale de fr. 107'520.-. Une étude est actuellement en cours pour déterminer la suite à donner à ce dossier.

L'éventualité d'une démolition n'est pas à exclure. Elle doit s'apprécier avec prudence, dans la mesure où la surface de terrain qui serait ainsi libérée ne représenterait guère plus de 300 m<sup>2</sup>. En outre, Sierre-Energie, notre distributeur d'énergie, est copropriétaire, depuis plus de 20 ans de la Postale, à raison d'1/30ème de parts. La démolition de ce bâtiment imposerait donc de trouver un autre emplacement pour la station transformatrice qui lui appartient. Le coût non négligeable de ce déplacement serait à la charge exclusive de la Commune. La démolition exigerait en outre de maintenir la ruelle d'accès au sud, avec le renforcement du mur de soutènement qui aurait lui aussi son prix. Certes on gagnerait en places de parc ou en jardin d'agrément. L'investissement doit toutefois tenir compte de tous ses éléments. D'autre part, le quartier gagnerait-il en esthétique? La question vaut aussi la peine d'être posée, dans la mesure où à l'arrière, les bâtiments qui se présenteraient à nos yeux ne revêtent pas un cachet villageois particulier.

Une étude sommaire est en cours, dans l'optique d'une reconstruction. Un architecte et un ingénieur ont analysé un premier avant-projet qui démontre que ces deux bâtiments pourraient contenir trois niveaux habitables, avec des surfaces de plancher d'un peu plus de 200 m<sup>2</sup> par étage. A première vue, le coût estimé est important, mais les revenus locatifs et les perspectives fiscales et para-fiscales ne seraient pas négligeables.

Le Centre Médico Social de Sierre pourrait s'intéresser à soutenir et à gérer, à Chalais, un DOMINO. Qu'est-ce que Domino? Il s'agit d'appartements gérés par le CMS et bénéficiant d'un encadrement médico-social. Domino, DOMIcile

Nouvelle Option, propose des petites unités d'habitation, intégrées à la vie d'un immeuble, d'un quartier, d'un village. Les appartements réunissent, sous un même toit, 3 à 6 personnes âgées, tout en respectant leur intimité et leur indépendance. Les locataires possèdent un lieu de vie privé et partagent des locaux communs avec d'autres locataires. Le CMS assure l'encadrement médico-social selon les besoins et définit les contraintes de ces logements adaptés et intégrés.

Comme dans n'importe quel domicile, le locataire paie son loyer et les frais qui lui sont inhérents. Les frais d'aide et de soins à domicile sont également à sa charge après déduction des participations des diverses assurances sociales. Toutefois, les coûts sont moins élevés qu'en institution et le cadre de vie mieux adapté pour des personnes qui ne désirent pas, dans un premier temps, vivre dans un home. Actuellement, la ville de Sierre, la Commune de Miège et le Val d'Anniviers, dans une certaine mesure, offrent cette prestation pour la plus grande satisfaction des pensionnaires.

Dans cette optique, la question de la rénovation de la Postale mérite d'être sérieusement examinée, ce d'autant plus que les cinq à six unités qui seraient ainsi créées, laissent encore de la place pour un étage de bureaux et un appartement conventionnel.

Pour l'heure, le Conseil n'a pas arrêté sa position et les deux variantes sont ouvertes. Bien évidemment, sous certaines conditions financières et techniques, la deuxième semble intéressante pour la Commune. Un immeuble d'habitation, au centre du village, est un lieu de vie. Bien rénovés, dans le respect de l'architecture de l'époque, les anciens bâtiments sont le reflet des quartiers d'autrefois. Leurs pierres, chargées d'histoire, nous renvoient des souvenirs que malheureusement une démolition efface à tout jamais.

Le Conseil communal préavisera l'une ou l'autre des deux variantes à l'attention de l'Assemblée primaire de décembre. Dès lors, celle-ci pourra décider en toute connaissance de cause, du futur de la Postale.

*Alain Perruchoud*  
Président

## ENCORE ET...TOUJOURS

Le boom de la construction continue sa progression et cela depuis les années 1999 en Suisse. C'est plus de 40'000 logements qui sortent de terre chaque année sans pour autant satisfaire à la demande. Uniquement pour notre commune ce sont plus d'une centaine de nouvelles constructions qui ont vu le jour depuis le début de mon mandat, soit depuis janvier 2005 déjà.

Nous sommes fréquemment sollicités à ce sujet, que cela soit pour des familles ou pour des personnes seules désireuses de trouver un logement répondant à leurs attentes. Fort est de constater que sur le territoire commu-

nal une grande diversité de style de constructions est actuellement en cours de réalisation, que ce soit de l'habitat groupé, des immeubles, des villas individuelles et même de la rénovation de bâtisses anciennes. Depuis peu, les changements d'affectation, à l'exemple des granges, offrent un style d'habitat tout à fait particulier de par leur volume, leur forme et leur emplacement, ils sont de plus en plus courants chez nous. Nous ne pouvons que nous en réjouir, car ils permettent une nouvelle vie à ces constructions d'un temps ancien et obligent l'homme à vivre au milieu de son passé. Les contraintes que la commune, en étroite col-



*Sur le route de Vercorin, un exemple d'une rénovation réussie.*

laboration avec la commission cantonale des Sites, tente de faire respecter ont pour but de préserver ce riche patrimoine que l'on peut admirer dans les vieux quartiers de nos villages. Si nous jetons un regard sur ces dernières années nous pouvons être fiers de toutes ces réalisations qui confèrent à notre commune un attrait important.

Grâce aux différents secteurs de la zone à bâtir de plaine auxquels le conseil a choisi d'appliquer un remembrement, de nouvelles surfaces constructibles pourront voir le jour et répondront aux multiples demandes de gens en quête d'un bout de terre pour y ériger leur nid. Je pense qu'il serait important de se pencher très sérieusement sur le règlement des constructions afin d'y apporter de tangibles améliorations pour en faciliter sa compréhension et surtout son application. Citons en exemple le résultat de la fusion des communes du Val d'Anniviers, lesquelles ont justement travaillé à l'élaboration d'un seul et unique règlement. Il s'applique ainsi à plusieurs villages tous différents tant par leur typologie que par leur patrimoine bien spécifique. Pour cela, il me semble opportun de réunir autour d'une table des professionnels de la branche qui travaillent régulièrement avec notre commune. Ils pourraient ainsi mieux cibler les problèmes rencontrés dans l'application de notre règlement actuel. Bien sûr, si des modifications devaient y être apportées, elles devraient obligatoirement être soumises à l'Assemblée primaire avant d'être validées par le canton. On comprend mieux qu'une telle démarche ne se fasse pas en un jour, elle se doit donc d'être bien posée et réfléchie. Il n'est pas vain de rappeler que le territoire de la commune de Chalais s'étend sur une surface de plus de 2435 ha, aire légèrement supérieure à la moyenne des vingt communes du district de Sierre.

#### **Encouragement à la rénovation des vieilles bâtisses**

Après bientôt quatre années passées à œuvrer pour les intérêts de la commune et de sa population, je tiens à relever l'importance de cette initiative qui a permis à certaines réalisations de voir le jour. Le boom économique a fait flamber les prix et oblige chacun à une réflexion toujours plus affinée, voire restrictive, pas toujours en adéquation avec le but recherché. Je souhaite donc vivement que cet encouragement puisse se

perpétuer pour quelques années encore, puisqu'il se termine le 31 décembre 2010 s'il n'est pas reconduit. Donnons-nous ce temps pour que nos villages aient le temps de se refaire une beauté bien méritée.

#### **Transformation des bureaux communaux**

Les travaux budgétisés et acceptés lors de la dernière Assemblée primaire ont bel et bien débuté. Ils permettront de créer des espaces de travail conviviaux et fonctionnels tout en regroupant dans un secteur bien défini les personnes d'un même service, que ce soit administratif, financier ou technique. Il ne s'agit pas là d'un choix d'esthétisme, mais bel et bien d'un souci d'offrir un service de meilleure qualité à notre population.

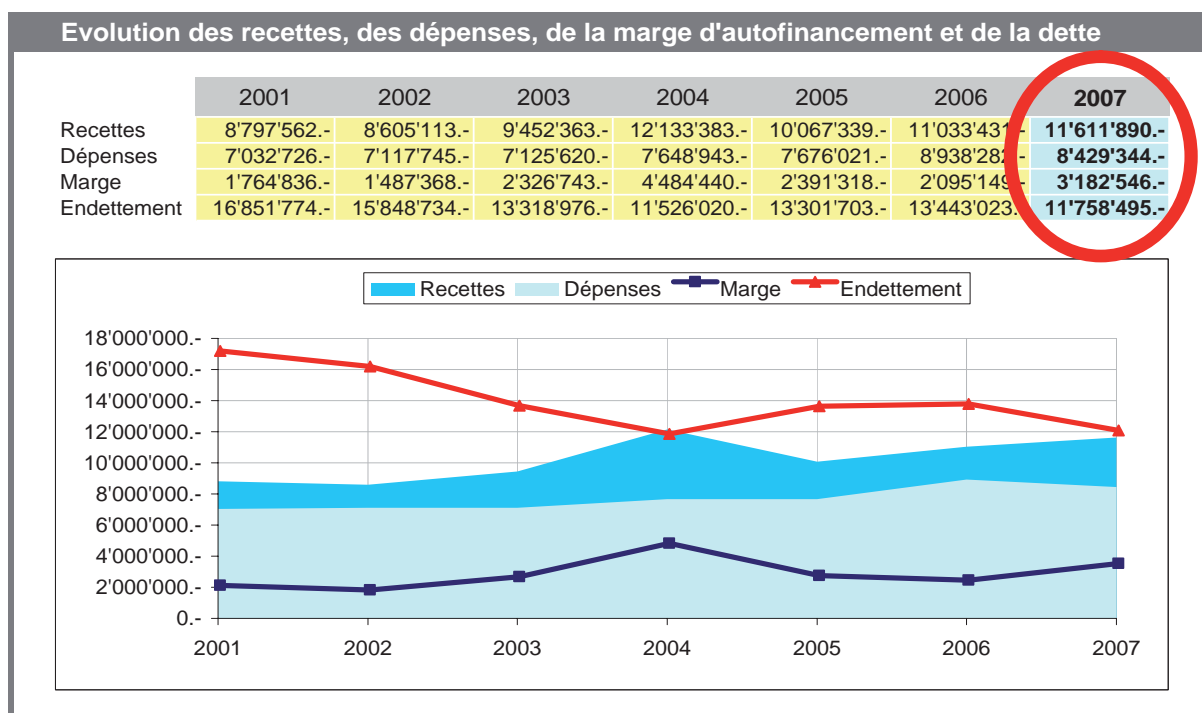
#### **Recensement architectural du patrimoine bâti sur le territoire communal.**

Après avoir répertorié les mayens des secteurs des Ziettes et des Tsabloz, il s'agit maintenant d'introduire les informations, ainsi qu'un descriptif sommaire des objets sur support numérique. En accord avec la Commission des constructions, il me paraissait indispensable de continuer cette expérience sur des secteurs non répertoriés à ce jour, tels que ceux de Briey où là aussi certaines réalisations méritent qu'on les visualise; surtout pour que la commune connaisse l'état et la valeur de son patrimoine dans son ensemble. Bien sûr, c'est un travail qui demande un certain investissement en temps, car il faut photographier toutes les façades, ainsi que rechercher des informations sur la date de la construction, les différents matériaux utilisés, les éventuelles transformations ou agrandissements effectués à travers le temps, notamment, en résumé l'historique de chaque bâtisse. Il mobilise toute l'attention de la personne qui exécute ce travail, afin d'arriver à un résultat le plus proche possible de la réalité.

Bien que ce ne soit un secret pour personne et pour poursuivre mon engagement, je vous confirme avoir accepté officiellement de me représenter aux prochaines élections.

*Elisabeth Perruchoud  
Conseillère*

# COMPTES COMMUNAUX EXERCICE 2007



Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2007 peuvent être qualifiés de bons. Les dépenses ont été contenues à 8.4 millions de francs alors que les recettes affichent 11.6 millions de francs, en hausse par rapport à l'année précédente. En conséquence, notre marge d'autofinancement s'élève à 3.2 millions de francs. Notre endettement, quant à lui, diminue pour atteindre 11.7 millions de francs. En fait, ces chiffres doivent être quelque peu relativisés, dans la mesure où l'année dernière, les recettes d'impôts ont été sous-estimées d'environ 300 mille francs et que l'Etat du Valais nous avait facturé quelques 200 mille francs de trop pour le traitement du personnel enseignant. La marge d'autofinancement publiée pour 2006 devrait donc être augmentée d'environ 500 mille francs et celle publiée cette année devrait être diminuée d'autant. En tenant compte de ces éléments, les dépenses 2007 sont inférieures d'environ 100 mille francs à celles de 2006 et les recettes 2007 sont comparables à celles de 2006. Comme d'habitude, les recettes d'impôts ont à nouveau été estimées avec prudence.

Les recettes les plus importantes proviennent des rubriques suivantes:

- les taxes communales (1.7 million)
- les subsides pour l'entretien des canaux (90'000.-)
- les permis de construire (88'000.-)
- les redevances hydrauliques (86'000.-)
- la ristourne de Sierre-Energie (221'000.-)
- les impôts ordinaires (8 millions)
- la péréquation financière (270'000.-)
- les intérêts de retard (130'000.-)

Quant aux dépenses, ce sont les postes suivants qui sont les plus lourds:

- les indemnités des autorités (118'000.-)
- les salaires Comptabilité et Finances (183'000.-)
- les salaires Administration (133'000.-)
- la police municipale (113'000.-)
- le traitement du personnel enseignant primaire (526'000.-)
- le traitement du personnel enseignant secondaire (137'000.-)
- le cycle d'orientation de Grône (317'000.-)
- les frais d'entretien de la zone Bozon (104'000.-)



## Aperçu du bilan et du financement

Etat 31.12.2006 Etat 31.12.2007

	Etat 31.12.2006	Etat 31.12.2007
<b>1 Actif</b>	<b>33'015'244.22</b>	<b>33'007'501.73</b>
<b>Patrimoine financier</b>	<b>17'295'244.22</b>	<b>17'697'001.73</b>
10 Disponibilités	85'252.57	12'823.13
11 Avoirs	2'301'625.75	2'317'083.05
12 Placements	3'512'527.00	3'482'027.00
13 Actifs transitoires	11'395'838.90	11'885'068.55
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>15'720'000.00</b>	<b>15'310'500.00</b>
14 Investissements propres	15'720'000.00	15'310'500.00
15 Prêts et participations permanentes	-	-
16 Subventions d'investissement	-	-
17 Autres dépenses activables	-	-
<b>Financements spéciaux</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
18 Avances aux financements spéciaux	-	-
<b>Découvert</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
19 Découvert du bilan	-	-
<b>2 Passif</b>	<b>33'015'244.22</b>	<b>33'007'501.73</b>
<b>Engagement</b>	<b>30'738'267.39</b>	<b>29'455'496.85</b>
20 Engagements courants	2'957'312.55	1'786'583.98
21 Dettes à court terme	2'633'249.29	3'495'713.07
22 Dettes à moyen et à long terme	16'125'450.00	15'600'950.00
23 Engagements envers des entités particulières	356'068.20	355'818.20
24 Provisions	-	-
25 Passifs transitoires	8'666'187.35	8'216'431.60
<b>Financements spéciaux</b>	<b>1'129'771.25</b>	<b>1'247'871.25</b>
28 Engagements envers les financements spéciaux	1'129'771.25	1'247'871.25
<b>Fortune</b>	<b>1'147'205.58</b>	<b>2'304'133.63</b>
29 Fortune nette	1'147'205.58	2'304'133.63

- le financement de l'AVS et de l'AI (149'000.-)
- la participation communale à la caisse maladie (308'000.-)
- le financement des prestations complémentaires (136'000.-)
- la participation à l'entretien des routes cantonales (152'000.-)
- l'entretien du réseau routier (123'000.-)
- le déblaiement des neiges (98'000.-)
- les véhicules communaux (98'000.-)
- le personnel des TP (308'000.-)
- l'entretien du réseau d'eau (153'000.-)
- l'entretien du réseau d'égout (126'000.-)
- la step de Granges (235'000.-)
- les frais d'exploitation des déchetteries (199'000.-)
- les frais d'enlèvement des ordures ménagères (124'000.-)
- l'UTO à Uvrier (224'000.-)
- la participation communale à la rénova-

tion des vieilles bâtisses (100'000.-)

- les charges d'intérêts des dettes à court terme (107'000.-)
- les charges d'intérêts des dettes à long terme (396'000.-)

Les charges du personnel administratif, comptabilisées jusqu'à ce jour sur un seul compte, ont été ventilées dans les différents centre de charge. Cette manière de procéder facilite la gestion, mais complique la comparaison budget / comptes pour cet exercice. Les postes suivants présentent, entre les comptes 2006 et 2007, des différences qui méritent d'être commentées:

- Enseignement et formation (-668'639.-)  
La facture de l'Etat du Valais pour le traitement du personnel enseignant, trop élevée en 2006, a été corrigée en 2007.
- Culture, loisirs et culte (-54'152.-)  
Suite à la vente de l'hôpital de Sierre à l'Etat

Compte de fonctionnement selon les tâches	Comptes 2007		Budget 2007		Comptes 2006	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	870'519.84	127'892.95	1'258'500.00	175'900.00	1'029'777.15	172'875.90
Sécurité publique	679'784.66	273'627.66	300'100.00	111'500.00	547'530.10	294'631.19
Enseignement et formation	1'773'411.15	21'975.00	2'172'400.00	37'000.00	2'442'050.58	40'170.00
Culture, loisirs et culte	813'971.18	62'994.85	876'408.00	42'300.00	868'123.99	35'713.00
Santé	115'124.75	-	140'000.00	-	155'180.45	-
Prévoyance sociale	675'710.90	12'103.65	947'825.00	-	908'187.60	-
Trafic	1'828'150.80	91'850.35	1'766'000.00	113'640.00	1'754'856.46	84'233.70
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	2'616'251.21	1'931'625.80	2'208'325.00	1'786'100.00	2'199'742.45	1'829'391.55
Economie publique, yc services industriels	285'727.10	354'383.45	235'250.00	235'000.00	250'768.50	307'490.60
Finances et impôts	796'310.63	8'735'436.56	809'137.00	8'380'115.00	825'913.47	8'268'925.13
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>10'454'962.22</b>	<b>11'611'890.27</b>	<b>10'713'945.00</b>	<b>10'881'555.00</b>	<b>10'982'130.75</b>	<b>11'033'431.07</b>
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	<b>1'156'928.05</b>		<b>167'610.00</b>		<b>51'300.32</b>	

du Valais, l'Association pour la valorisation du patrimoine de l'Hôpital nous a remboursé la somme de 119'940.-. Cette somme correspond à une part du dépassement du coût de construction pris en charge par les communes. Ce remboursement avait été convenu par convention.

- Prévoyance sociale (-232'476.-)  
La somme de 1 million, versée par la com-

mune à l'Association Beaulieu, pour la location sur 30 ans des locaux de la crèche et de la bibliothèque dans le home Les Jasmins, a été désinvestie. Une location annuelle de 33'333 francs est maintenant comptabilisée sur le compte de fonctionnement. En conséquence, l'amortissement de 200'000 francs effectué l'année dernière a été corrigé cette année.

Situation des comptes séparés des services publics		2007
<b>Eau potable</b>		
Amortissements cumulés de 1974 à 2006		7'160'831.-
Amortissement 2007		291'065.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2006		2'277'618.-
Résultat de fonctionnement 2007		139'205.-
<b>Solde du compte séparé</b>		<b>5'035'072.-</b>
<b>Egouts</b>		
Amortissements cumulés de 1974 à 2006		2'345'142.-
Amortissement 2007		46'176.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2006		2'029'029.-
Résultat de fonctionnement 2007		115'850.-
<b>Solde du compte séparé</b>		<b>246'440.-</b>
<b>Hygiène</b>		
Amortissements cumulés de 1974 à 2006		843'943.-
Amortissement 2007		35'000.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2006		-1'049'455.-
Résultat de fonctionnement 2007		-152'370.-
<b>Solde du compte séparé</b>		<b>2'080'767.-</b>

Compte des investissements par tâche	Comptes 2007		Budget 2007	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	147'357.00	-	150'000.00	-
Sécurité publique	108'520.10	-750.00	25'000.00	-
Enseignement et formation	26'750.85	19'000.00	-	-
Culture, loisirs et culte	231'089.00	750.00	-	-
Santé	-	-	-	-
Prévoyance sociale	-1'000'000.00	-	-	-
Trafic	523'431.85	33'397.50	1'023'000.00	186'000.00
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'709'721.15	220'383.80	738'000.00	80'000.00
Economie publique, yc services industriels	130'924.50	-	20'000.00	-
Finances et impôts	11'104.90	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>1'888'899.35</b>	<b>272'781.30</b>	<b>1'956'000.00</b>	<b>266'000.00</b>
Excédent de dépenses		<b>1'616'118.05</b>		<b>1'690'000.00</b>
Excédent de recettes				

- Protection et aménagement de l'environnement (+417'508.-)  
L'augmentation des charges de ce poste provient essentiellement des amortissements, liés aux achats de terrains, qui représentent 293'924 francs.

Après amortissement, le compte «Eau potable» affiche une perte de 151'860 francs. Celui des «Egouts» présente un bénéfice de 69'674 francs alors que celui de «l'Hygiène» boucle avec une perte de 187'370 francs. Les pertes sont bien entendu financées par le ménage communal. Les recettes de ces trois comptes sont respectivement de 602 mille, 539 mille et 604 mille francs.

#### INVESTISSEMENTS 2007

Les dépenses d'investissements 2007 s'élèvent à 1.9 million de francs pour des recettes de 272 mille francs. L'investissement net est donc 1.6 million de francs, en parfaite adéquation avec le budget.

En ce qui concerne les dépenses, il faut relever quelques montants imprévus au stade du budget:

- la facture de l'Etat du Valais pour la mensuration fédérale (78'000.-)
- des soldes de travaux effectués en 2006 pour:
  - les extérieurs de la salle polyvalente de Chalais (27'000.-)
  - l'Espace Bozon (231'000.-)
  - la route du Téléphérique à Chalais (65'000.-)
  - l'aménagement des places de parc de la Forge (81'000.-)
  - les travaux de canalisations entre Briey et Zamplans-Crétilons (304'000.-)

- le renforcement du bisse des Marais (114'000.-)
- des travaux imposés par des constructions (152'000.-)
- l'évacuation des eaux de la route de la Crevache à Vercorin (94'000.-)
- le désinvestissement de la location sur 30 ans des locaux dans le home Les Jasmins (- 1 million)

Certains travaux d'assainissement des canalisations d'eau potable et d'eaux usées ont entraîné des dépassements pour un montant global de 194'000.- francs. D'autre part, nous avons eu l'opportunité d'acquérir des terrains intéressants pour 394'000.- de plus que la prévision budgétaire.

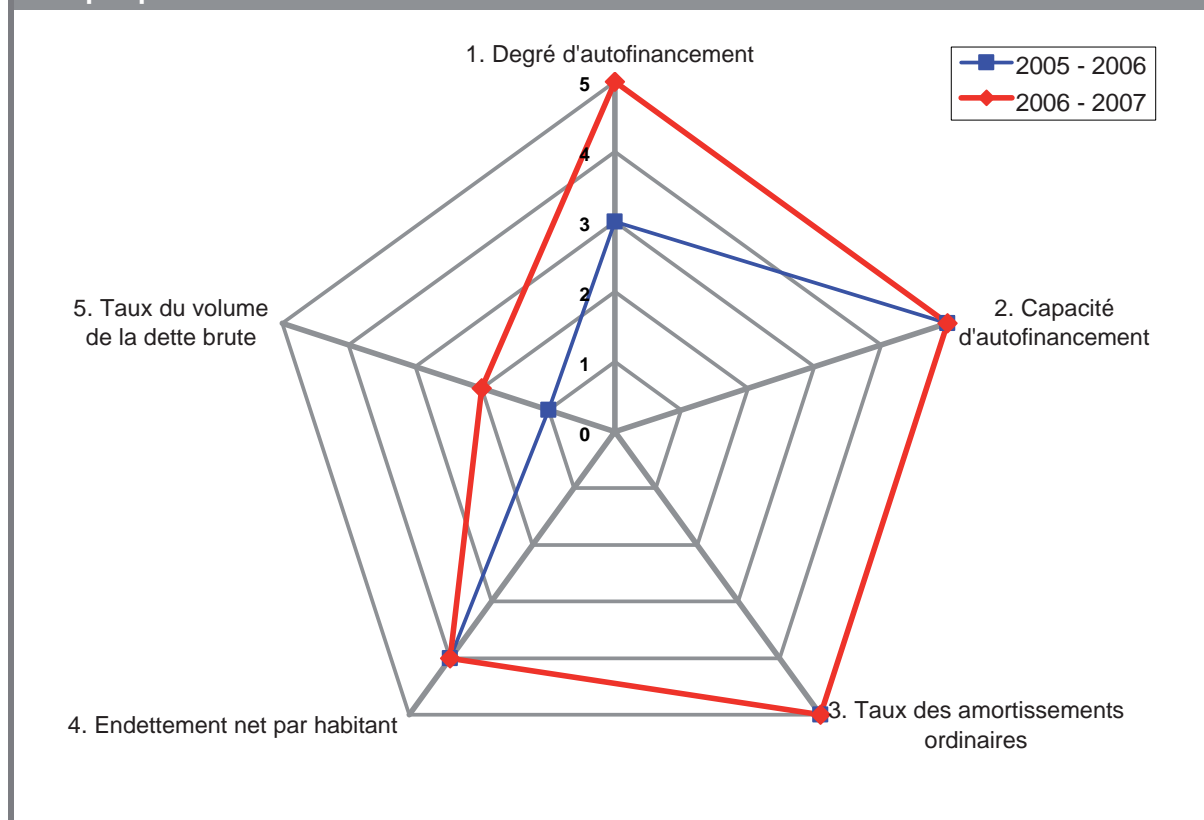
Par contre, certains travaux n'ont pas été réalisés, notamment:

- la superstructure des routes de l'Eglise et du Tombec (400'000.-)
- la route d'accès à la déchetterie de Chalais (200'000.-)
- la réfection du chemin du Désertet (200'000.-)

En ce qui concerne les recettes, elles sont influencées négativement par le fait que la plus-value pour le chemin du Désertet n'a pu être réclamée et positivement par les taxes de raccordement aux services publics.

Globalement donc, les comptes d'investissement respectent le budget établi. La marge d'autofinancement permet de financer largement l'investissement net et le solde contribue à la réduction de notre dette qui tombe au-dessous de la barre des 12 millions.

## Graphique des indicateurs



### Indicateurs financiers - récapitulatif

1. Degré d'autofinancement	2006	2007	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	89.5%	196.9%	133.4%

<b>Valeurs indicatives</b>	plus de 100%	très bien
	80 à 100%	bien
	60 à 80%	satisfaisant (à court terme)
	0 à 60%	insuffisant
	moins de 0%	très mauvais

2. Capacité d'autofinancement	2006	2007	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	19.7%	28.4%	24.2%

<b>Valeurs indicatives</b>	plus de 20%	très bien
	15 à 20%	bien
	8 à 15%	satisfaisant
	0 à 8%	insuffisant
	moins de 0%	très mauvais

3.1 Taux des amortissements ordinaires	2006	2007	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	11.5%	11.7%	11.6%

<b>Valeurs indicatives</b>	moins de 2%	Amortissements nettement insuffisants
	2 à 5 %	Amortissements insuffisants
	5 à 8 %	Amortissements faibles
	8 à 10 %	Amortissements moyens (à court terme)
	10% et plus	Amortissements suffisants

3.2 Taux global des amortissements	2006	2007	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	11.8%	18.4%	15.0%

4. Endettement net par habitant	2006	2007	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	4563	3946	4253

<b>Valeurs indicatives</b>	plus de 9'000	Endettement excessif
	de 7'000 à 9'000	Endettement très important
	de 5'000 à 7'000	Endettement important
	de 3'000 à 5'000	Endettement mesuré
	moins de 3'000	Endettement faible

5. Taux du volume de la dette brute	2006	2007	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	289.0%	262.8%	275.6%

<b>Valeurs indicatives</b>	moins de 150%	très bien
	150 à 200%	bien
	200 à 250%	satisfaisant
	250 à 300%	insuffisant
	plus de 300%	mauvais

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2007

	Comptes 2007		Budget 2007		Comptes 2006	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>0 Administration générale</b>	<b>870'519.84</b>	<b>127'892.95</b>	<b>1'258'500</b>	<b>175'900</b>	<b>1'029'777.15</b>	<b>172'875.90</b>
<b>012 Exécutif</b>	<b>130'783.05</b>		<b>142'000</b>		<b>126'799.80</b>	
012.300.00 Indemnités des autorités	118'485.50		119'000		114'587.85	
012.303.00 Charges sociales	12'297.55		23'000		12'211.95	
<b>020 Administration des finances et contrib.</b>	<b>213'871.55</b>					
020.301.00 Personnel comptabilité et finances	182'765.15					
020.303.00 Charges sociales	31'106.40					
<b>029 Administration générale, divers</b>	<b>508'508.24</b>	<b>127'892.95</b>	<b>1'066'500</b>	<b>175'900</b>	<b>877'977.35</b>	<b>172'875.90</b>
029.300.00 Bureau de vote, élections	3'270.00		8'200		1'005.00	
029.300.01 Commissions communales	7'091.15		40'000		30'323.55	
029.301.00 Personnel du bureau communal	133'238.15		584'000		449'007.45	
029.301.10 Conciergerie des bureaux administratifs	7'797.50					
029.303.00 Charges sociales	24'571.75		122'000		85'822.60	
029.310.00 Fournitures de bureau et mobilier	33'744.60		45'000		46'989.60	
029.310.01 Achat cartes d'identité / passeports	20'580.00		25'000		24'486.60	
029.315.00 Ordinateurs et programmes	71'485.20		60'000		56'726.50	
029.318.00 Information communale	44'553.20		36'800		31'907.00	
029.318.01 Téléphones et communications	13'962.16		15'000		18'969.10	
029.318.02 Frais de port et CCP	39'275.98		34'000		36'222.98	
029.318.03 Assurance RC communale	8'775.40		9'000		8'614.60	
029.318.04 Frais d'encaissement	23'396.60		15'000		8'605.05	
029.318.05 Contrôle de la comptabilité	12'950.00		8'500		8'500.00	
029.318.06 Frais juridiques	1'000.00		2'000		2'500.00	
029.319.00 Dons et cotisations communales	17'851.95		14'000		19'388.05	
029.319.01 Représentations et réceptions	42'163.60		45'000		46'070.27	
029.352.00 Centre d'information et d'orientation	2'801.00		3'000		2'839.00	
029.431.00 Emoluments administratifs		29'601.40		35'000		49'877.60
029.434.00 Prestations de services facturées				40'000		
029.436.00 Indemnités journalières remboursées (APG)		860.00				12'177.55
029.436.01 Administration de la Bourgeoisie		5'000.00		5'000		5'000.00
029.436.02 Administration du Télé. Chalais-Vercorin		16'388.35		14'000		15'559.70
029.436.03 Administration de la Fondation Antille		9'215.00		11'000		11'205.00
029.436.04 Administration de la TPT		2'900.00		4'500		5'250.00
029.451.00 Part canton agence AVS				9'000		9'834.55
029.451.01 Traitement des déclarations d'impôt		2'577.50		2'400		2'452.50
029.461.00 Tenue du registre contribuables		1'450.50		2'300		1'778.05
029.461.01 Tenue du registre des vignes		1'900.20		500		1'240.95
029.490.00 Frais de personnel imputés (admin)		58'000.00		52'200		58'500.00
<b>098 Tâches non ventilées</b>	<b>17'357.00</b>		<b>50'000</b>		<b>25'000.00</b>	
098.331.00 Patrimoine administratif - amort. ordin.	17'357.00		50'000		25'000.00	

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2007

	Comptes 2007		Budget 2007		Comptes 2006	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>1</b>	<b>679'784.66</b>	<b>273'627.66</b>	<b>300'100</b>	<b>111'500</b>	<b>547'530.10</b>	<b>294'631.19</b>
<b>100</b>	<b>113'540.05</b>	<b>60'741.86</b>	<b>30'200</b>	<b>32'000</b>	<b>34'824.40</b>	<b>42'036.89</b>
100.301.00	Personnel du cadastre	71'806.05				
100.303.00	Charges sociales	12'983.25				
100.318.00	Frais de géomètre (MF)	28'750.75	30'000		34'824.40	
100.318.01	Contrôle poids et mesures		200			
100.431.00	Emoluments du cadastre			18'000		23'836.89
100.434.00	Part des privés aux frais de géomètre			14'000		18'200.00
<b>102</b>	<b>69'652.85</b>	<b>14'918.50</b>	<b>9'000</b>	<b>15'000</b>	<b>5'914.25</b>	<b>11'021.95</b>
102.301.00	Contrôle des habitants, bureau étrangers	52'371.80				
102.303.00	Charges sociales	9'508.80				
102.310.00	Permis pour étrangers	7'772.25	9'000		5'914.25	
102.431.00	Bureau des étrangers			15'000		11'021.95
<b>113</b>	<b>132'426.85</b>	<b>11'451.55</b>	<b>113'500</b>	<b>4'000</b>	<b>115'624.15</b>	<b>10'851.65</b>
113.301.00	Surveillants aux abords des écoles	14'199.65			7'269.35	
113.303.00	Charges sociales	1'313.95			838.20	
113.311.00	Frais de police	3'635.25	2'500		1'460.60	
113.352.00	Police municipale de Sierre	113'278.00	111'000		106'056.00	
113.431.00	Concessions établissements publics					2'941.65
113.431.10	Autorisations communales, bals, fêtes					3'510.00
113.437.00	Amendes de police			4'000		4'400.00
<b>122</b>	<b>1'502.30</b>					
122.301.00	Chambre pupillaire	1'502.30				
<b>140</b>	<b>88'934.46</b>	<b>45'165.75</b>	<b>61'900</b>	<b>50'000</b>	<b>75'730.55</b>	<b>45'677.40</b>
140.301.00	Soldes CSP	34'077.90	30'200		36'407.60	
140.310.00	Frais d'entretien du matériel CSP	24'975.51	10'000		21'691.90	
140.311.00	Achat de matériel et d'équipement CSP	14'937.60	15'000		11'067.05	
140.311.01	Changement porte local du feu	9'361.10				
140.318.00	Cotisation Fédération Suisse CSP	806.00	700		729.00	
140.318.01	Etat du Valais Part au SMT 750	2'285.00	3'000		2'500.00	
140.318.10	Colonne de Secours de Vercorin					500.00
140.352.00	Centre Secours Incendie de Sierre	2'491.35	3'000		2'835.00	
140.430.00	Taxe d'exemption service du feu			45'000		41'752.45
140.461.00	Subvention matériel CSP			5'000		3'924.95
<b>150</b>	<b>6'000.00</b>		<b>5'000</b>		<b>4'000.00</b>	
150.318.00	Organisation des tirs obligatoires	6'000.00	5'000		4'000.00	
<b>160</b>	<b>160'958.05</b>	<b>141'350.00</b>	<b>23'000</b>	<b>10'500</b>	<b>194'462.10</b>	<b>185'043.30</b>
160.301.00	Conciergerie des abris PCi	8'354.05				
160.303.00	Charges sociales	1'401.60				
160.310.00	PCi - Instruction et frais				2'718.85	
160.311.00	PCi - Matériel et équipement	1'955.10			598.35	
160.314.00	PCi - Charges des abris	20'044.30	10'000		16'863.50	
160.352.00	Participation PCi Liègne-Navidence	11'103.00	13'000		6'101.40	
160.381.00	Taxes compensatoires abris Pci	118'100.00			168'180.00	
160.427.00	Locations d'abris Chalais			7'500		11'253.30
160.427.01	Locations d'abris Vercorin			3'000		2'110.00
160.430.00	Taxes compensatoires abris Pci					168'180.00
160.461.00	Forfait pour maintien des abris PCi					3'500.00
<b>198</b>	<b>106'770.10</b>		<b>57'500</b>		<b>116'974.65</b>	
198.331.00	Patrimoine admin - amort. ordinaire	106'770.10	57'500		116'974.65	

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2007

	Comptes 2007		Budget 2007		Comptes 2006	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>2 Enseignement et formation</b>	<b>1'773'411.15</b>	<b>21'975.00</b>	<b>2'172'400</b>	<b>37'000</b>	<b>2'442'050.58</b>	<b>40'170.00</b>
<b>210 Ecole primaire</b>	<b>957'730.75</b>	<b>18'975.00</b>	<b>1'296'600</b>	<b>33'000</b>	<b>1'446'870.93</b>	<b>29'170.00</b>
210.301.00 Conciergerie école de Chalais	56'147.65		68'000		63'066.35	
210.301.01 Conciergerie salle polyvalente Chalais	51'431.20		61'000		63'885.95	
210.301.10 Conciergerie école de Vercorin	33'353.05		38'000		40'309.60	
210.302.00 Enseignement chant et rythmique	11'266.40					
210.303.00 Charges sociales	7'922.40		33'700		47'688.80	
210.310.00 Matériel et frais scolaires	58'508.40		60'000		37'069.90	
210.310.10 Activités scolaires	25'951.50		31'000		25'158.05	
210.314.00 Charges école de Chalais	53'473.75		62'000		89'368.53	
210.314.01 Charges salle polyvalente de Chalais	47'034.50		45'000		44'806.15	
210.314.02 Réfections école Chalais	20'311.30		30'000		22'755.25	
210.314.10 Charges école de Vercorin	51'604.50		55'000		26'530.05	
210.318.00 Transports des élèves	1'194.00		2'000		3'376.05	
210.318.10 Cours de chant dans les écoles	13'980.00		25'500		22'500.40	
210.351.00 Traitement personnel enseignant	525'552.10		783'000		958'435.85	
210.352.00 Ecolage primaire dans d'autres communes			2'400		1'920.00	
210.427.00 Locations maison d'école		10'600.00		10'800		10'800.00
210.427.01 Locations salle polyvalente Chalais		2'900.00		5'000		9'770.00
210.427.10 Locations salle polyvalente Vercorin		5'175.00		2'000		1'250.00
210.433.00 Ecolage hors commune						5'250.00
210.461.00 Subsidés transport des élèves		300.00		1'000		-5'700.00
210.461.10 Subsidés pour cours de chant				2'200		
210.490.03 Personnel imputé Centre admin Vercorin				7'000		4'900.00
210.490.04 Personne imputé MB Vercorin				5'000		2'900.00
<b>211 Ecole secondaire - cycle d'orientation</b>	<b>471'764.85</b>	<b>3'000.00</b>	<b>609'800</b>	<b>4'000</b>	<b>611'411.55</b>	<b>11'000.00</b>
211.318.00 Transports des élèves	7'101.00		10'000		8'794.00	
211.351.00 Traitement du personnel enseignant	137'324.00		187'000		222'948.00	
211.352.00 Cycle d'orientation de Grône	317'050.65		400'000		376'894.55	
211.352.10 Ecolage dans d'autres communes	10'289.20		12'800		2'775.00	
211.461.00 Subsidés pour transport des élèves		3'000.00		4'000		11'000.00
<b>220 Ecoles spécialisées</b>	<b>17'128.70</b>		<b>15'000</b>		<b>31'376.65</b>	
220.365.00 Participation aux écoles spécialisées	17'128.70		15'000		31'376.65	
<b>239 Autres tâches formation professionnelle</b>	<b>9'036.00</b>		<b>10'000</b>		<b>8'000.00</b>	
239.361.00 Itinéraire des apprentis	9'036.00		10'000		8'000.00	
<b>298 Tâches non ventilées</b>	<b>317'750.85</b>		<b>241'000</b>		<b>344'391.45</b>	
298.331.00 Patrimoine admin. - amort. ordinaire	317'750.85		241'000		344'391.45	

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2007

	Comptes 2007		Budget 2007		Comptes 2006	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>3</b>	<b>813'971.18</b>	<b>62'994.85</b>	<b>876'408</b>	<b>42'300</b>	<b>868'123.99</b>	<b>35'713.00</b>
<b>300</b>	<b>122'626.58</b>	<b>3'422.00</b>	<b>107'508</b>	<b>16'000</b>	<b>102'296.30</b>	<b>10'129.00</b>
300.301.00	Personnel de la bibliothèque	58'720.55	60'000		55'543.20	
300.303.00	Charges sociales	9'294.20	11'000		9'121.55	
300.310.00	Livres et matériel	51'343.83	30'000		37'631.55	
300.318.00	Bibliothèque de Chalais - Loyer	3'268.00	6'508			
300.436.00	Indemnités journalières remboursées (APG)					129.00
300.461.00	Bibliothèque - Subside d'exploitation			16'000		10'000.00
<b>303</b>	<b>64'287.75</b>	<b>20'653.85</b>	<b>45'500</b>		<b>46'978.05</b>	
303.365.00	Subsides aux sociétés locales	27'500.00	28'000		43'838.05	
303.365.01	Subsides aux sociétés locales (énergie)	18'367.65				
303.365.10	Soutien aux organisations locales	18'420.10	17'500		3'140.00	
303.435.00	Facturation à des tiers électricité					20'653.85
<b>309</b>	<b>-27'574.75</b>	<b>25'000.00</b>	<b>92'000</b>	<b>25'000</b>	<b>79'231.26</b>	<b>25'000.00</b>
309.301.00	Concierge centre administratif Vercorin	4'624.75				
309.301.01	Concierge maison bourgeoisiale Vercorin	3'921.50				
309.303.00	Charges sociales	969.90				
309.314.00	Charges Centre administratif Vercorin	23'172.50	22'000		18'436.80	
309.314.01	Charges Maison Bourgeoisiale Vercorin	7'306.60	6'000		7'494.46	
309.316.00	Location Maison Bourgeoisiale Vercorin	30'500.00	30'500		30'500.00	
309.316.01	Location des biens de la Bourgeoisie	15'000.00	15'000		15'000.00	
309.364.00	Ass. Valorisation patrimoine Hôpital	-113'070.00	6'500			
309.390.03	Frais de personnel imputés CAV		7'000		4'900.00	
309.390.04	Frais de personnel imputés MB Vercorin		5'000		2'900.00	
309.427.00	Loyer CAV			25'000		25'000.00
<b>330</b>	<b>56'170.65</b>	<b>3'759.00</b>	<b>90'400</b>	<b>1'300</b>	<b>59'151.85</b>	<b>584.00</b>
330.301.00	Personnel d'entretien sentiers pédestres	12'706.65	7'000		8'115.85	
330.303.00	Charges sociales	1'330.70	1'400		645.05	
330.314.00	Entretien des sentiers pédestres	25'939.65	31'000		10'491.00	
330.314.10	Entretien parcs et jardins	15'818.05	45'000		37'119.95	
330.314.20	Entretien des petits bâtiments communaux	375.60	6'000		2'780.00	
330.427.00	Location du domaine communal			1'300		584.00
<b>340</b>	<b>104'208.45</b>	<b>10'160.00</b>	<b>90'000</b>		<b>99'614.85</b>	
340.314.00	Frais d'entretien zone Espace Bozon	104'208.45	90'000		99'614.85	
340.427.00	Locations infrastructures Espace-Bozon					10'160.00
<b>390</b>	<b>148'023.50</b>		<b>130'000</b>		<b>137'059.40</b>	
390.362.00	Paroisse de Chalais	86'478.90	70'000		74'449.80	
390.362.01	Paroisse de Vercorin	61'544.60	60'000		62'609.60	
<b>391</b>	<b>10'890.00</b>		<b>11'000</b>		<b>10'890.00</b>	
391.362.00	Eglise réformée de Sierre	10'890.00	11'000		10'890.00	
<b>398</b>	<b>335'339.00</b>		<b>310'000</b>		<b>332'902.28</b>	
398.331.00	Patrimoine administratif - amort. ordin.	335'339.00	310'000		332'902.28	



## COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2007

	Comptes 2007		Budget 2007		Comptes 2006	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>4 Santé</b>	<b>115'124.75</b>		<b>140'000</b>		<b>155'180.45</b>	
<b>400 Hôpitaux</b>					<b>6'756.00</b>	
400.351.00 Hôpital de Sierre-Loèche					6'756.00	
<b>440 Centre médico-social régional</b>	<b>66'743.85</b>		<b>75'000</b>		<b>51'414.00</b>	
440.352.00 Centre Médico-Social	66'743.85		75'000		51'414.00	
<b>460 Prophylaxie dentaire</b>	<b>48'380.90</b>		<b>65'000</b>		<b>97'010.45</b>	
460.364.00 Frais dentaires scolaires	48'380.90		65'000		97'010.45	

	Comptes 2007		Budget 2007		Comptes 2006	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>5 Prévoyance sociale</b>	<b>675'710.90</b>	<b>12'103.65</b>	<b>947'825</b>		<b>908'187.60</b>	
<b>500 Agence AVS</b>	<b>14'481.75</b>	<b>12'103.65</b>				
500.301.00 Agence AVS	12'138.75					
500.303.00 Charges sociales	2'343.00					
500.451.00 Part canton à l'agence AVS		12'103.65				
<b>501 Part communale à l'AVS et AI du canton</b>	<b>149'016.75</b>		<b>142'000</b>		<b>146'363.80</b>	
501.361.00 Financement AVS et AI	149'016.75		142'000		146'363.80	
<b>520 Assurance maladie</b>	<b>308'283.30</b>		<b>340'000</b>		<b>239'855.30</b>	
520.366.00 Participation à la caisse maladie	308'283.30		340'000		239'855.30	
<b>530 Prestations complémentaires AVS et AI</b>	<b>136'320.00</b>		<b>140'000</b>		<b>133'982.25</b>	
530.361.00 Financement prestations complémentaires	136'320.00		140'000		133'982.25	
<b>541 Garderie d'enfants, crèches</b>	<b>114'994.05</b>		<b>172'825</b>		<b>98'191.75</b>	
541.318.00 Loyer crèche de Chalais	33'343.00		26'825			
541.352.00 Exploitation à la crèche de Chalais	81'651.05		146'000		98'191.75	
<b>550 Handicapés</b>	<b>37'244.35</b>		<b>40'000</b>		<b>32'652.55</b>	
550.361.00 Mesures en faveur des handicapés	37'244.35		40'000		32'652.55	
<b>580 Aide sociale individuelle</b>	<b>79'393.50</b>		<b>77'000</b>		<b>119'406.75</b>	
580.366.00 Service assistance/Avance pensions alim.	79'393.50		77'000		119'406.75	
<b>582 Fonds cantonal pour l'emploi</b>	<b>35'977.20</b>		<b>36'000</b>		<b>37'735.20</b>	
582.361.00 Fonds cantonal p/l'emploi	35'977.20		36'000		37'735.20	
<b>598 Reports des investissements</b>	<b>-200'000.00</b>				<b>100'000.00</b>	
598.331.00 Patrimoine administratif - amort. ordin.	-200'000.00				100'000.00	

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2007

	Comptes 2007		Budget 2007		Comptes 2006	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>6</b>	<b>1'828'150.80</b>	<b>91'850.35</b>	<b>1'766'000</b>	<b>113'640</b>	<b>1'754'856.46</b>	<b>84'233.70</b>
<b>610</b>	<b>176'066.25</b>		<b>255'000</b>		<b>172'841.00</b>	
610.361.00	Entretien des routes cantonales	152'393.15	135'000		151'180.80	
610.361.01	Réfection routes cantonales	23'673.10	120'000		21'660.20	
<b>620</b>	<b>410'784.67</b>	<b>1'356.05</b>	<b>435'000</b>	<b>1'400</b>	<b>406'941.47</b>	<b>1'179.95</b>
620.312.00	Electricité pour éclairage public	60'354.20	70'000		49'314.90	
620.312.10	Entretien du réseau électrique	63'109.55	45'000		47'913.40	
620.314.00	Entretien du réseau routier	123'090.16	140'000		131'800.68	
620.314.01	Marquage et signalisation	19'382.90	20'000		9'033.45	
620.314.02	Balayage mécanique	28'183.55	35'000		28'884.15	
620.314.03	Déblaiement des neiges	97'501.56	125'000		139'994.89	
620.314.04	Entretien des bordures de routes	6'383.35				
620.314.05	Sel pour routes	12'779.40				
620.427.00	Redevances station service de Vercorin			1'400		1'179.95
<b>621</b>	<b>1'373.80</b>	<b>18'831.95</b>	<b>2'000</b>	<b>19'840</b>	<b>-7'961.65</b>	<b>12'153.75</b>
621.315.00	Entretien des parcomètres de Vercorin	1'373.80	2'000		1'838.35	
621.380.00	Taxe de compensation place de parc				-9'800.00	
621.427.00	Recettes des parcomètres			8'000		8'133.75
621.427.01	Locations de places de parc					6'020.00
621.427.03	Locations de dépôts Vercorin			6'840		7'800.00
621.430.00	Taxe de compensation place de parc			5'000		-9'800.00
<b>622</b>	<b>129'330.53</b>		<b>112'000</b>		<b>92'967.79</b>	
622.311.00	Achat de matériel des travaux publics	29'927.23	20'000		30'150.00	
622.311.10	Frais de communication travaux publics	1'032.60				
622.315.00	Véhicules communaux	98'370.70	92'000		62'817.79	
<b>650</b>	<b>35'113.55</b>		<b>35'000</b>		<b>35'429.00</b>	
650.361.00	Transports publics	35'113.55	35'000		35'429.00	
<b>651</b>	<b>21'372.25</b>		<b>20'000</b>		<b>16'205.90</b>	
651.365.00	Transports nocturnes	9'699.00	8'000		3'533.00	
651.365.10	Transports touristiques	11'673.25	12'000		12'672.90	
<b>652</b>	<b>Transport en montagne</b>				<b>33'800.00</b>	
652.365.10	Remboursement crédit LIM Téléphérique				33'800.00	
<b>698</b>	<b>1'054'109.75</b>	<b>71'662.35</b>	<b>907'000</b>	<b>92'400</b>	<b>1'004'632.95</b>	<b>70'900.00</b>
698.301.00	Personnel d'exploitation	308'157.80	270'000		254'528.80	
698.303.00	Charges sociales	65'917.60	71'000		51'506.25	
698.331.00	Patrimoine administratif - amort. ordin.	680'034.35	566'000		698'597.90	
698.436.00	Indemnités journalières remboursées (AVS)					662.35
698.490.01	Frais de personnel imputés (exploit.)			92'400		70'900.00

	Comptes 2007		Budget 2007		Comptes 2006		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>7</b>	<b>Protection et aménag. de l'environnement</b>	<b>2'616'251.21</b>	<b>1'931'625.80</b>	<b>2'208'325</b>	<b>1'786'100</b>	<b>2'199'742.45</b>	<b>1'829'391.55</b>
<b>700</b>	<b>Approv. et alimentation en eau potable</b>	<b>754'138.48</b>	<b>602'278.95</b>	<b>661'425</b>	<b>600'000</b>	<b>823'632.98</b>	<b>603'263.55</b>
700.301.00	Personnel station des Planards	16'952.65		18'000		16'792.50	
700.303.00	Charges sociales	1'927.45		3'600		3'272.70	
700.314.00	Entretien du réseau d'eau	153'473.08		105'000		271'109.07	
700.314.01	Exploitation de la station des Planards	22'876.35		28'000		19'655.05	
700.314.02	Analyses et contrôles de qualité	3'198.10					
700.314.03	Recherches de conduites et de fuites	6'740.00					
700.319.00	TVA s/service d'eau	691.35		600		1'382.70	
700.331.00	Patrimoine administratif - amort. ordin.	291'064.95		229'500		266'274.45	
700.390.00	Frais de personnel imputés (admin)	21'000.00		18'000		21'000.00	
700.390.01	Frais de personnel imputés (exploit)	21'300.00		35'600		27'300.00	
700.391.00	Intérêts passifs imputés	214'914.55		223'125		196'846.51	
700.434.00	Taxe annuelle d'eau		602'278.95		600'000		603'263.55
<b>710</b>	<b>Assainissement des eaux usées</b>	<b>233'337.39</b>	<b>538'914.60</b>	<b>263'350</b>	<b>535'000</b>	<b>167'197.28</b>	<b>537'027.75</b>
710.314.00	Entretien du réseau des égouts	126'451.40		93'000		80'013.90	
710.319.00	TVA s/service d'égouts	22'057.05		19'000		22'510.55	
710.331.00	Patrimoine administratif - amort. ordin.	46'175.95		107'400		25'771.30	
710.390.00	Frais de personnel imputés (admin)	19'000.00		16'050		19'500.00	
710.390.01	Frais de personnel imputés (exploit)	8'800.00		4'800		4'500.00	
710.391.00	Intérêts passifs imputés	10'852.99		23'100		14'901.53	
710.434.00	Taxe annuelle d'égouts		538'914.60		535'000		537'027.75
<b>711</b>	<b>Station d'épuration des eaux usées</b>	<b>235'903.60</b>		<b>265'000</b>		<b>237'625.00</b>	
711.352.00	Step de Granges	235'903.60		265'000		237'625.00	
<b>720</b>	<b>Traitement des déchets</b>	<b>567'828.04</b>	<b>603'986.20</b>	<b>476'550</b>	<b>605'000</b>	<b>548'301.34</b>	<b>604'157.85</b>
720.301.00	Personnel des déchetteries	21'909.55		29'000		27'126.40	
720.303.00	Charges sociales	2'483.45		2'900		3'128.25	
720.314.00	Frais d'exploitation des déchetteries	199'298.16		117'000		174'527.35	
720.318.00	Enlèvement des ordures ménagères	124'091.90		107'000		124'695.70	
720.318.10	Enlèvement de bennes à papiers et verres	56'274.66		42'000		36'798.60	
720.319.00	TVA s/service d'hygiène	21'139.55		21'000		21'479.30	
720.331.00	Patrimoine administratif - amort. ordin.	35'000.00		35'000		55'000.00	
720.390.00	Frais de personnel imputés (admin)	18'000.00		18'150		18'000.00	
720.390.01	Frais de personnel imputés (exploit)	40'900.00		52'000		39'100.00	
720.391.00	Intérêts passifs imputés	48'730.77		52'500		48'445.74	
720.434.00	Taxe annuelle enlèvement des ordures		603'986.20		605'000		604'157.85
<b>721</b>	<b>Usine d'incinération des déchets</b>	<b>223'527.85</b>		<b>275'000</b>		<b>218'406.05</b>	
721.352.00	UTO - Uvrier	223'527.85		275'000		218'406.05	
<b>740</b>	<b>Cimetières, crématoires et columbariums</b>	<b>25'533.95</b>	<b>2'550.00</b>	<b>15'000</b>	<b>1'800</b>	<b>14'009.70</b>	<b>2'750.00</b>
740.301.00	Personnel d'entretien cimetières	2'853.65		4'000		4'234.90	
740.303.00	Charges sociales	324.45		2'500		465.70	
740.314.00	Entretien chapelle ardente et cimetière	15'486.55		1'000		479.65	
740.318.00	Frais d'inhumation	6'869.30		7'500		8'829.45	
740.427.00	Locations de la chapelle ardente		1'150.00		900		1'300.00
740.434.00	Concessions et inhumations		1'400.00		900		1'450.00
<b>750</b>	<b>Correction des eaux</b>	<b>71'298.45</b>	<b>91'620.15</b>	<b>40'000</b>	<b>14'300</b>	<b>39'665.35</b>	<b>8'000.00</b>
750.314.00	Entretien canaux et torrents	69'737.85		40'000		39'665.35	
750.314.10	Réfection du bisse de Vercorin	1'560.60					
750.427.00	Redevances du dépotoir de la Réchy		2'000.00		2'000		2'000.00
750.461.00	Subsides entretien canaux et torrents		89'620.15		12'300		6'000.00
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>90'140.00</b>	<b>92'275.90</b>	<b>17'000</b>	<b>30'000</b>	<b>39'150.45</b>	<b>74'192.40</b>
790.300.00	Personnel de l'édilité	9'411.65					
790.301.03	Personnel administratif	24'277.50					
790.303.00	Charges sociales	5'031.60					
790.318.00	Frais de publications	38'027.90		17'000		39'150.45	
790.318.01	Emoluments de contrôle des constructions	13'391.35					
790.430.00	Taxes compensatoires de densité		3'780.00				-15'000.00
790.431.00	Permis de construire		87'995.90		30'000		74'592.40
790.437.00	Amendes de constructions		500.00				14'600.00
<b>792</b>	<b>Construction de logements</b>	<b>100'447.00</b>		<b>100'000</b>		<b>99'342.50</b>	
792.366.00	Rénovation des vieilles bâtisses	100'447.00		100'000		99'342.50	
<b>798</b>	<b>Tâches non ventilées</b>	<b>314'096.45</b>		<b>95'000</b>		<b>12'411.80</b>	
798.331.00	Patrimoine administratif - amort. ordin.	314'096.45		95'000		12'411.80	

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2007

	Comptes 2007		Budget 2007		Comptes 2006	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>8 Economie publique</b>	<b>285'727.10</b>	<b>354'383.45</b>	<b>235'250</b>	<b>235'000</b>	<b>250'768.50</b>	<b>307'490.60</b>
<b>800 Agriculture</b>	<b>85'899.35</b>	<b>47'232.50</b>	<b>71'550</b>	<b>30'000</b>	<b>65'748.55</b>	<b>27'442.10</b>
800.300.00 Préposés agriculture et viticulture	5'830.15		500		583.90	
800.303.00 Charges sociales	830.10		50		50.95	
800.313.00 Ver de la grappe	20'702.50		24'000		15'868.50	
800.314.00 Charges écuries commun. de Vercorin	741.60		100		585.20	
800.362.00 Les Biollys - zone prairie sèche	14'360.00					
800.365.00 Améliorations agricoles Zamplan-Crétillo	20'000.00		20'000		12'520.00	
800.366.00 Insémination artificielle	1'560.00		2'300		1'140.00	
800.366.01 Subvention aux constructions agricoles	21'875.00		24'600		35'000.00	
800.427.00 Locations écuries commun. de Vercorin		10'100.00		3'600		3'600.00
800.436.00 Facturations ver de la grappe		22'772.50		26'400		23'842.10
800.461.00 Les Biollys - zone prairie sèche		14'360.00				
<b>801 Irrigation</b>	<b>4'856.25</b>		<b>6'000</b>		<b>4'284.00</b>	
801.312.00 Droits d'eau	4'856.25		6'000		4'284.00	
<b>810 Sylviculture en général</b>		<b>100.00</b>	<b>2'000</b>		<b>-8'048.35</b>	
810.318.00 Part au garde forestier			2'000		683.55	
810.363.00 Halle du Triage Forestier					-8'731.90	
810.435.00 Ventes de bois		100.00				
<b>830 Société de développement</b>	<b>93'709.05</b>		<b>91'500</b>		<b>81'100.65</b>	
830.364.00 Promotion touristique SAT	6'800.00		6'800		6'800.00	
830.364.01 Bureau de l'OT Vercorin	25'000.00		25'000		25'000.00	
830.364.02 Frais pour l'OT Vercorin	16'500.00		16'500		31'100.65	
830.364.03 Animations touristiques	18'200.00		18'200		18'200.00	
830.364.04 Dépenses à caractère touristique	27'209.05		25'000			
<b>839 Autres sociétés</b>	<b>34'503.30</b>		<b>37'200</b>		<b>79'737.80</b>	
839.318.00 Ouverture piste de fonds					4'226.70	
839.318.01 Définition de la politique touristique	1'129.80		3'000		36'775.10	
839.365.00 Pro-Lavioz	33'373.50		34'200		38'736.00	
<b>840 Industrie, artisanat et commerce</b>	<b>35'834.65</b>		<b>27'000</b>		<b>11'715.50</b>	
840.352.00 Sierre Région	35'834.65		27'000		11'715.50	
<b>860 Electricité</b>		<b>307'050.95</b>		<b>205'000</b>		<b>280'048.50</b>
860.411.00 Concessions et redevances hydrauliques		85'598.15		65'000		74'196.85
860.422.00 Energie gratuite - Ristourne SIESA		221'452.80		140'000		205'851.65
<b>898 Tâches non ventilées</b>	<b>30'924.50</b>				<b>16'230.35</b>	
898.331.00 Patrimoine administratif - amort. ordin.	30'924.50				16'230.35	

## COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2007

	Comptes 2007		Budget 2007		Comptes 2006	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>9 Finances et impôts</b>	<b>796'310.63</b>	<b>8'735'436.56</b>	<b>809'137</b>	<b>8'380'115</b>	<b>825'913.47</b>	<b>8'268'925.13</b>
<b>900 Impôts personnes physiques</b>	<b>35'570.10</b>	<b>7'706'058.60</b>	<b>25'500</b>	<b>7'422'750</b>	<b>34'459.35</b>	<b>6'851'261.00</b>
900.340.00 Impôt sur immeubles bâtis Art. 188	28'360.10		20'000		29'459.35	
900.341.00 Part cantonale à l'impôt sur les chiens	7'210.00		5'500		5'000.00	
900.400.00 Impôt sur le revenu		6'338'363.65		6'300'000		5'646'279.30
900.400.01 Impôt sur la fortune		613'279.10		560'000		642'074.40
900.400.02 Impôt personnel		22'931.35		21'000		18'742.75
900.400.03 Impôt prélevé à la source		101'668.70		100'000		72'604.85
900.400.04 Impôt forfaitaire		71'997.80		28'000		93'530.45
900.400.90 Remises d'impôts		-3'828.85		-15'000		-26'141.75
900.402.00 Impôt foncier des personnes physiques		297'431.50		285'000		261'834.30
900.402.02 Impôt s/immeubles bâtis Art. 188		68'738.85		56'000		77'089.65
900.403.00 Impôt sur les gains immobiliers		145'776.55		40'000		42'940.75
900.405.00 Impôt sur les successions et donations		30'899.95		30'000		8'646.30
900.406.00 Impôt sur les chiens		18'800.00		17'750		13'660.00
<b>901 Impôts personnes morales</b>	<b>14'022.40</b>	<b>311'694.15</b>	<b>6'000</b>	<b>301'500</b>	<b>18'745.35</b>	<b>587'952.25</b>
901.318.00 Impôt cantonal	14'022.40		6'000		18'745.35	
901.401.00 Impôt sur le bénéfice		150'458.05		146'000		314'728.55
901.401.01 Impôt sur le capital		66'546.60		73'000		136'244.10
901.402.00 Impôt foncier des sociétés		94'689.50		82'500		136'979.60
<b>920 Péréquation financière</b>	<b>51'437.00</b>	<b>268'936.65</b>	<b>51'437</b>	<b>270'000</b>	<b>46'231.55</b>	<b>252'167.00</b>
920.341.00 Péréquation financière	51'437.00		51'437		46'231.55	
920.444.00 Péréquation financière		268'936.65		270'000		252'167.00
<b>940 Intérêts</b>	<b>581'643.03</b>	<b>413'107.16</b>	<b>531'200</b>	<b>350'225</b>	<b>615'792.77</b>	<b>541'721.98</b>
940.321.00 Intérêts des dettes à court terme	106'542.00		85'000		111'699.96	
940.322.00 Intérêts des dettes à long terme	395'842.18		440'000		394'368.98	
940.329.00 Intérêts rémunérateurs	18'043.95		6'000		29'068.55	
940.329.01 Intérêts et escomptes accordés	61'214.90		200		80'655.28	
940.420.00 Intérêts des C/C et des placements à vue		139.50				127.35
940.421.00 Intérêts de retard et frais récupérés		129'102.20		45'000		271'318.70
940.422.00 Rendement des titres		9'367.15		6'500		10'082.15
940.491.00 Intérêts passifs imputés		274'498.31		298'725		260'193.78
<b>942 Immeubles du patrimoine financier</b>	<b>5'966.00</b>	<b>35'640.00</b>	<b>5'000</b>	<b>35'640</b>	<b>3'536.40</b>	<b>35'640.00</b>
942.314.00 Charges de l'immeuble La Forge	5'966.00		5'000		3'536.40	
942.423.00 Locations du bâtiment de La Forge		35'640.00		35'640		35'640.00
<b>998 Tâches non ventilées</b>	<b>107'672.10</b>		<b>190'000</b>		<b>107'148.05</b>	<b>182.90</b>
998.330.00 Patrimoine financier - Amortissement			50'000			
998.330.01 Pertes sur débiteurs	56'567.20		140'000		56'853.10	
998.331.00 Patrimoine administratif - amort. ordin.	51'104.90				50'294.95	
998.424.00 Actes de défauts de biens récupérés						182.90

## COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2007

	Comptes 2007		Budget 2007		Comptes 2006	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>0 Administration générale</b>	<b>147'357.00</b>		<b>150'000</b>			
<b>029 Administration générale, divers</b>	<b>147'357.00</b>		<b>150'000</b>			
029.503.00 Fenêtres centre administratif Chalais	63'130.00					
029.503.01 Réaménagement centre administratif	84'227.00		150'000			
<b>1 Sécurité publique</b>	<b>108'520.10</b>	<b>-750.00</b>	<b>25'000</b>		<b>254'048.70</b>	<b>72'074.05</b>
<b>100 Cadastre, poids et mesures</b>	<b>77'968.85</b>	<b>-750.00</b>			<b>254'048.70</b>	<b>72'074.05</b>
100.509.01 Mensuration fédérale Lot VII et VIII	58'226.70				119'343.35	
100.509.03 Mensuration fédérale Lots V et VI	7'825.00				134'705.35	
100.509.04 Mensuration fédérale Lot IX - Briey	11'917.15					
100.639.00 MF lot VI - part des privés		-750.00				72'074.05
<b>140 Police du feu</b>	<b>30'551.25</b>		<b>25'000</b>			
140.506.00 Véhicule de 1ère intervention	30'551.25		25'000			
<b>2 Enseignement et formation</b>	<b>26'750.85</b>	<b>19'000.00</b>			<b>75'391.45</b>	
<b>210 Ecole primaire</b>	<b>26'750.85</b>	<b>19'000.00</b>			<b>75'391.45</b>	
210.503.00 SPC - Réfection	26'750.85				75'391.45	
210.633.00 Vente de places de parc		19'000.00				
<b>3 Culture, loisirs et culte</b>	<b>231'089.00</b>	<b>750.00</b>			<b>867'902.28</b>	<b>170'000.00</b>
<b>340 Sports</b>	<b>231'089.00</b>	<b>750.00</b>			<b>867'902.28</b>	<b>170'000.00</b>
340.503.01 Zone sportive de Bozon	231'089.00				867'902.28	
340.661.00 Zone de Bozon - subventions		750.00				170'000.00
<b>5 Prévoyance sociale</b>	<b>-1'000'000.00</b>				<b>700'000.00</b>	
<b>541 Garderies d'enfants, crèches, VAPE</b>	<b>-1'000'000.00</b>				<b>700'000.00</b>	
541.503.00 Crèche communale	-1'000'000.00				700'000.00	
<b>6 Trafic</b>	<b>523'431.85</b>	<b>33'397.50</b>	<b>1'023'000</b>	<b>186'000</b>	<b>702'491.90</b>	<b>240'000.00</b>
<b>600 Trafic</b>			<b>600'000</b>			
600.500.00 Compte d'investissement (pour le budget)			600'000			
<b>620 Réseau des routes communales</b>	<b>463'431.85</b>	<b>33'397.50</b>	<b>353'000</b>	<b>186'000</b>	<b>702'491.90</b>	<b>240'000.00</b>
620.501.00 Eclairage public					98'705.95	
620.501.02 Signalisation des rues					403.50	
620.501.10 Petits investissements routiers	76'012.85					
620.501.11 Réfect. rte Roches-Hombes	76'508.15					
620.501.12 Réfection routes intérieur de Chalais	80'881.85				92'160.55	
620.501.13 Route de la Loewatir Briey					3'200.00	
620.501.14 Route des Maroli					8'449.95	
620.501.17 Route sous le Bisse Verco					56'733.25	
620.501.18 Réfection Route du Téléphérique Chalais	64'545.55				388'627.40	
620.501.19 Réfect. route du Désertet			200'000			
620.501.20 Rue des Moulins Réchy - mur de soutien	72'000.00		72'000			
620.501.21 Chemin Champs-Fleuris - réf. et reprise	48'693.50		46'000			
620.501.22 Rue des bouchià Chalais	44'789.95		35'000			
620.580.00 Achats et expropriations de terrains					54'211.30	
620.610.07 Plus value rute Sous le Bisse		-2'602.50				240'000.00
620.610.09 Plus value route du Désertet				150'000		
620.661.20 Rue des Moulins - part cantonale		36'000.00		36'000		
<b>621 Parkings et places de stationnement</b>	<b>60'000.00</b>		<b>70'000</b>			
621.501.00 Places de parc de Vercorin	60'000.00		70'000			

## COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2007

	Comptes 2007		Budget 2007		Comptes 2006		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
<b>7</b>	<b>Protection et aménag. de l'environnement</b>	<b>1'709'721.15</b>	<b>220'383.80</b>	<b>738'000</b>	<b>80'000</b>	<b>585'699.60</b>	<b>405'136.05</b>
<b>700</b>	<b>Approv. et alimentation en eau potable</b>	<b>460'160.75</b>	<b>89'095.80</b>	<b>206'000</b>	<b>20'000</b>	<b>505'948.55</b>	<b>239'674.10</b>
700.501.00	Réseau de distribution d'eau potable	142'530.30		80'000		169'626.75	
700.501.01	Eau potable cabane du bisse	56'420.60		50'000			
700.501.03	Alimentation Zamplan Crétillons	103'720.60				310'998.95	
700.501.04	Aménagements eau Lagettes	47'489.25		26'000			
700.501.05	Planet Briey - bouclage réseau d'eau	110'000.00		50'000			
700.506.00	Télégestion du réseau d'eau potable					25'322.85	
700.610.00	Taxes de raccordement à l'eau potable		89'095.80		20'000		104'674.10
700.661.00	Eau pour Zamplan-Crétillon - subsides AF						135'000.00
<b>710</b>	<b>Assainissement des eaux usées</b>	<b>449'128.10</b>	<b>91'288.00</b>	<b>110'000</b>	<b>20'000</b>	<b>61'233.25</b>	<b>165'461.95</b>
710.501.00	Réseau des égouts					61'233.25	
710.501.01	Eglise-Tombec - remplacement conduites	130'744.85		80'000			
710.501.02	Route d'Itravers - prolong. réseau d'éva	24'878.10		30'000			
710.501.03	Route de la Crevache - récupération eaux	93'505.15					
710.501.04	Zamplan Crétillons - part égouts	200'000.00					
710.610.00	Taxes de raccordement aux égouts		91'288.00		20'000		109'744.95
710.661.01	Plan d'évacuation des eaux - subventions						55'717.00
<b>712</b>	<b>Evacuation des eaux de surface</b>	<b>26'335.85</b>		<b>22'000</b>			
712.509.00	Plan d'évacuation des eaux	26'335.85		22'000			
<b>750</b>	<b>Correction des eaux</b>	<b>80'000.00</b>	<b>40'000.00</b>	<b>80'000</b>	<b>40'000</b>		
750.501.00	Réfection lit de la Réchy	80'000.00		80'000			
750.661.00	Réfection lit de la Réchy - subventions		40'000.00		40'000		
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>694'096.45</b>		<b>320'000</b>		<b>18'517.80</b>	
790.500.00	Achats et expropriations de terrains	693'924.85		300'000			
790.509.00	Etudes d'aménagement du territoire			10'000		6'569.65	
790.509.01	Remembrement des Harroz	171.60		10'000		5'842.15	
790.509.03	Etudes d'aménagements publics					6'106.00	
<b>8</b>	<b>Economie publique</b>	<b>130'924.50</b>		<b>20'000</b>		<b>16'230.35</b>	
<b>800</b>	<b>Agriculture</b>	<b>16'589.90</b>		<b>20'000</b>			
800.501.00	Réseau d'irrigation	16'589.90		20'000			
801.501.00	Bisse des Marais - renforcement du lit	114'334.60					
<b>830</b>	<b>Sociétés de développement</b>					<b>16'230.35</b>	
830.506.00	Invest. touristiques divers					16'230.35	
<b>9</b>	<b>Finances et impôts</b>	<b>11'104.90</b>				<b>80'294.95</b>	
<b>942</b>	<b>Immeubles du patrimoine financier</b>	<b>11'104.90</b>				<b>80'294.95</b>	
942.503.00	Rénovation bat. La Forge	11'104.90				80'294.95	

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

---

### Administration communale

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter le secrétariat communal.

### Horaires d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi  
de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Case postale 22  
3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11  
Fax 027 459 11 00

[chalais@chalais.ch](mailto:chalais@chalais.ch)  
[www.chalais.ch](http://www.chalais.ch)

### Déchetteries

#### Déchetterie de Chalais

M. Emmanuel PERRUCHOUD

#### Déchetterie de Vercorin

M. Jean-Bernard DEVANTHERY

Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, pneus, frigos, ferraille et déchets végétaux.

	<b>Été</b> dès le 15 mars	<b>Hiver</b> dès le 15 novembre
Lundi	16 h à 19 h	
Mercredi	16 h à 19 h	13 h à 15 h
Samedi	10 h à 12 h 13 h à 15 h	10 h à 12 h



**Bon été  
et bonnes  
vacances!**